Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles 1699.

Registrejournal des délibérations de 1699

1699

Du samedy 10 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille du combat d'Altheim réformé.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il ne s'agissoit pour la compagnie de commerce de Saint-Domingue que d'un mot pour mettre au-dessus des armoiries qui sont comme il a esté dit en la dernière assemblée, deux vaisseaux et le soleil au-dessus et pour cela il proposoit ce mot tiré du sixiesme livre de l'Énéide : « Solemque suum, sua sydera norunt. « Comme cette compagnie trafique dans le Nouveau monde ; il vouloit faire entendre que dans cette partie du monde qui est antipode à celle-cy et où les Anglois, les Portugais et surtout les Espagnols reconnoissent leurs différents souverains, les François de Saint-Domingue sont sous la protection du Roy et feront un commerce heureux sous ses auspices et par les soins des ministres de la Marine qui favorisent leurs entreprises. Cette pensée a plu à la compagnie, mais on craignoit que suivant le sens de Virgile, on ne peüt croire que cette compagnie avoit un autre soleil que celuy de la France qui est le Roy, de mesme que les Champs-Élisées avoient un autre soleil et d'autres astres qu'en ce monde-cy. Cela, néantmoins, se pouvoit prendre autrement et il semble que le sens naturel est de dire que les autres nations ont leurs astres, mais que les François ont un soleil et des astres différents des leurs. M. Charpentier avoit trouvé un autre mot emprunté de Virgile au sixiesme livre de l'Énéide, où Énée cherchant le rameau d'or et ayant apperceu les oyseaux de Vénus qui voloient devant luy, il leur dit : « Este duces, ô, si qua via est, cursumque per auras dirigite in lucos. « Il vouloit suivant cette pensée faire connoistre que le Roy dont le soleil est la devise protège le négoce de cette compagnie et pour cela il vouloit mettre : « Cursumque per undas dirigit. « M. Dacier a proposé : « Novo lustrabitur ultima Phoebo» ou bien «Hospitio mundi commercia junget. « M. Despréaux avoit pensé d'employer ce mot de Virgile tiré de la quatriesme églogue : « Altera quae vehat Argo » pour donner à connoistre que les vaisseaux de cette compagnie, comme une autre navire Argo qui rapporta la Toison d'or rapporte aussy de grands trésors de leur commerce.

Toutes ces pensées différentes ont esté approuvées et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de les envoyer à M. de Maurepas.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 13 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la défaite des Anglois à Québec et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Anglois n'ayant pu réussir en aucune entreprise contre la France dans l'Europe, ny par terre, ny par mer, crurent qu'ils pourroient avoir un plus heureux succès s'ils attaquoient les colonies françoises dans l'Amérique. Il[s] assemblèrent à ce dessein les meilleures troupes qu'ils eussent en ces pays-là et le 16 d'octobre ils parurent dans la rivière de Saint-Laurent avec trente-quatre voil[i]e[r]s de toutes grandeurs. Le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle France ayant pourveu à la seureté de la ville de Québec et fait venir des troupes de Montréal et d'autres endroits esloignés, se prépara à les bien recevoir. Ils mirent d'abord deux mille hommes à terre dont plus de cent cinquante furent tués en différentes escarmouches. Ils ne se rebutèrent pas néantmoins et s'avancèrent pour passer la petite rivière, mais avec quatre bataillons de troupes réglés qui marchèrent à eux les arrestèrent. Ils ne furent pas plus heureux dans leur attaque par mer; quatre de leurs plus gros vaisseaux s'estant approchés de la ville pour la canoner, ils furent si maltraités par le feu de la place qu'ils prirent le parti de se retirer. Enfin ayant fait une dernière tentative pour s'emparer d'un poste fort avantageux près de la ville, ils tombèrent dans une embuscade où on leur tua encore beaucoup de monde. Tous ces mauvais succès les découragèrent à tel point qu'ils résolurent d'abandonner entièrement leur dessein. Ils profitèrent d'une nuit obscurre pour se rembarquer et le firent avec tant de précipitation qu'ils laissèrent à terre cinq pièces de canon dont les François demeurèrent maistres. Ils perdirent en cette entreprise plus de cinq cens hommes, leurs plus gros vaisseaux fort endommagés et ils n'ont osé depuis attaquer la Nouvelle France. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la ville de Québec représentée par une femme couronnée de tours et assise sur un rocher. Elle a à ses pieds des boucliers aux armes d'Angleterre et cet animal qu'on voit près d'elle est un castor qui est en quelque sorte le symbole du pays. La légende : « Francia in novo orbe victrix » signifie la France victorieuse dont le Nouveau Monde ; à l'exergue : « Kebeca liberata. 1690 », Québec délivrée 1690.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 17 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier a proposé pour la médaille du camp de Compiègne de représenter le Roy qui mène m^{gr} le duc de Bourgogne par la main dans un camp. Pour légende : « Novi Martis tyrocinium. » Le type a paru bon, mais on a trouvé que le mot de la légende ne convenait pas parce que le Mars doit estre le Roy et que l'on ne peut dire que m^{gr} le duc de Bourgogne est un nouveau Mars, car dans le type que seroit le Roy⁸⁰, outre que Mars n'a point d'enfant connu dans la fable sous son mesme nom. On a proposé : « Ludi militares » à cause qu'on y a feint un siège et des combats, comme dans les jeux du cirque, mais comme dans ces jeux du cirque on représentoit de vrays combats où les gladiateurs se tuoient et qu'au camp de Compiègne ce n'estoit effectivement qu'un jeu, le mot n'a pas esté approuvé. M. Despréaux proposoit « Ludi paciferi », mais cela ne dit pas que l'on représentoit des sièges et des combats. M. Despréaux a trouvé un uautre mot d'Horace qui a fort plu à la compagnie. Ce mot est tiré de la 18^e épistre de 1er livre où il dit que Lollius dans sa maison de campagne, pour se divertir, faisoit

^{80.} Point d'interrogation à la fin de la phrase, effectivement incompréhensible. Il semble donc que le copiste travaillait à partir de notes (sans doute de Tallemant) qu'il n'a su déchiffrer. Il faut lire sans doute "dans le type ce seroit le Roy."

représenter la bataille d'Actium par ses esclaves : «Interdum nugaris rure paterno partitur lintres exercitus, actia pugna, te duce, per pueros hodstili more refertur... » Il vouloit donc mettre : « Pugna more hostili relata », ce qui exprime très bien les combats du camp de Compiègne qui avoient un air de guerre et qui, cependant, n'estoient qu'une représentation. Sur cette pensée on vouloit adjouster: « Rege duce », pour marquer que le Roy ordonnoit toutes choses, mais cela feroit peut-estre croire que le Roy estoit chef d'un des partis. On vouloit aussy mettre « per pueros regios », mais cela auroit fait un autre équivoque à cause que dans le sens d'Horace « pueri » veut dire des esclaves de Lollius. Ainsy on en est demeuré à la simple inscription: «Pugna more hostili relata» et à l'exergue : « Ad compendium. »

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 20 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Maurepas trouvoit le mot « Altera quae vehat Argo « beau pour Saint-Domingue, mais que puisqu'il y avoit deux vaisseaux dans les armoiries, cela ne pouvoit y convenir. M. Despréaux a trouvé sur-le-champ deux autres mots, l'un qui regarde la richesse de ce commerce : « Nos vellus manet laterum » et l'autre en rapport au Roy dont la devise est le soleil : « Quo non si respicit ? » M. l'abbé Tallemant s'est chargé de les envoyer à M. Maurepas.

On a encore parlé de la médaille du camp de Compiègne. On s'est tenu au type qui a esté d'abord proposé et M. Racine a dit que l'inscription : « Pugna more hostili relata » ne suffisoit pas, qu'il falloit dans cette médaille marquer quelque chose pour le Roy qui instruisoit ainsy mgr le duc de Bourgogne au mestier de la guerre et pour cela il avoit pensé de mettre pour légende : « Institutio ducis Burgundiae » et à l'exergue, au lieu de : » pugna », « Praelia more hostili relata. » La compagnie a esté de son advis et M. l'abbé Bignon s'est chargé de sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 24 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a rapporté un dessein de M. Coypel qui avoit esté fait pour une devise et qui peut servir pour le type proposé de la médaille de Compiègne. On a trouvé seulement qu'il estoit à propos de mettre un casque et une espée au jeune enfant.

M. l'abbé Tallemant a aussy monstré à la compagnie la response de M. de Maurepas sur la devise de Saint-Domingue par laquelle il marquoit que M. de Pontchartrain et luy avoient choisy le mot : « *Quo non si respicit ? »*

M. Coypel a rapporté le dessein de la levée du siège de Maëstrick réformé. La compagnie en a esté contente. M. L'abbé Bignon le monstrera à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a fait voir à la compagnie une teste du Roy faite par M. Coypel sur une médaille de Varin et gravée en taille-douce par le jeune Simonneau. Cette teste a paru fort belle et doit servir pour les médailles du Roy depuis l'année 1650 jusqu'en 1662 inclusivement. Il y aura ainsy des testes différentes de cinq ans en cinq ans.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 27 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la bataille de Stenkerque et elle a esté arrestée [dessin]. Namur pris par le Roy à la veüe de cent mille hommes irrita si fort les alliés et donna une si grande atteinte à la réputation de leurs armes qu'ils voulurent, à quelque prix que ce fust, essayer de la restablir par quelque action d'éclat. Leurs marches et leurs contremarches servirent à couvrir leur dessein. La nécessité d'observer et de prémunir ces divers mouvements

engagea l'armée françoise à camper en des lieux où la cavalerie ne pouvoit agir. Les ennemis aussytost marchèrent toute la nuit et pleins de [la] confiance qu'ils avoient en leur infanterie vinrent attaquer la nostre avant qu'elle eust le temps de se ranger en bataille. Ils y mirent d'abord quelque désordre et gagnèrent du terrain sur nos premierrs bataillons, mais les François ne tardèrent guères à réparer tout le mal qu'avoit causé la surprise. Le combat s'opiniastra; il y eut différentes attaques de poste fort vives et fort sanglantes. Enfin, après que la victoire eut assez longtemps balancé, nos soldats, par ordre de leur général, jettèrent le mousquet et allèrent l'espée à la main, droit aux ennemis. Son exemple et celuy des princes du Sang qu'ils avoient à leur teste leur inspira tant d'ardeur qu'alors ils renversèrent tout ce qui se rencontra devant eux, taillèrent en pièce l'infanterie ennemie et demeurèrent maistres du champ de bataille et du canon. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un soldat qui, l'épée haute, tient sous ses pieds un fantassin terrassé. La légende : « Virtus peditum Francorum » et l'exergue : « Ad Stenkercam » signifient la valeur de l'infanterie françoise à Stenkerque. 1692.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 31 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein pour la médaille de la prise d'Ath. La compagnie l'a approuvé. M. l'abbé Tallemant le doit remettre à M. l'abbé Bignon pour estre monstré à M. de Pontchartrain.

Il a apporté aussy le dessein de la médaille de Compiègne qu'il avoit accommodé de la manière dont il avoit esté résolu; on l'a approuvé de mesme que l'autre.

On a examiné une description faite par M. l'abbé Tallemant pour la seconde médaille de la bataille de Steinkerque et elle a esté arrestée [dessin]. Voicy une seconde médaille sur le mesme sujet; on y voit un trophée de toutes sortes d'armes dont on se sert dans l'infanterie. Les mots de la légende: « De Hispanis, Germanis, Anglis et Batavis » et ceux de l'exergue: « Ad Stenkerkam » signifient que cette

victoire a esté remportée sur les Espagnols, les Allemands, les Anglois et les Hollandois à Stenkerque. 1692.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 3 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a apporté un petit mémoire de la part de M. de Maurepas qui contenoit le nombre des vaisseaux qui avoient esté pris ou bruslés par le chevalier Baert à la veüe du Texel. Comme on avoit laissé ce nombre en blanc dans l'exergue de la médaille que la compagnie en a faite, M. l'abbé Tallemant s'est chargé de l'adjouster. Il y a eu en cette occasion trente vaisseaux marchands et trois vaisseaux de guerre pris ou bruslés. On a donc résolu de mettre : « Incensis aut captis navibus onerariis triginta, bellicis tribus » et pour marquer le lieu on a résolu de mettre : « Ad Texetiam » parce que c'est à la veüe du Texel qui est une isle à l'entrée du Zuidersée ou mer du sud de la Hollande que cette action s'est passée.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 7 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille de la défaite des Espagnols et des Hollandois en l'isle de la Martinique dont il a réformé le dessein; on l'a approuvée et M. l'abbé Bignon s'est chargé de la faire voir à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a appris à la compagnie que le Roy avoit fait un nouveau règlement pour l'Académie royale des sciences par lequel il donnoit à cette académie une nouvelle forme et un establissement plus solide qu'elle n'avoit eu jusqu'à présent. Cette nouvelle a esté d'autant plus agréable qu'il est aisé d'y remarquer l'attention de M. de Pontchartrain à tout ce qui regarde le progrès des lettres et l'aplication de M. l'abbé Bignon à luy fournir les moyens d'attirer les bienfaits du Roy sur

ceux qui les cultivent. Comme par les nouveaux statuts de ce règlement il est dit que cette compagnie aura un sceau où d'un costé il y aura des armes et de l'autre une devise, M. l'abbé Bignon a dit que l'Académie des inscriptions devoit faire une devise. M. de Fontenelle, secrétaire de l'Académie royale des sciences, estoit venu avec luy pour faire cette prière à la compagnie et avoit en mesme temps apporté quelques pensées qui avoient esté proposées dans leur assemblée. Les voicy : un soleil avec ce mot : « Non mutuata luce » ou bien « Circumspicit orbem » ou bien « Omnia perlustrat » ou bien « Foecundatque, fovetque. »

Ces pensées ont paru belles, mais outre qu'elles sont un peu trop générales, le corps du soleil qui est ordinairement attribué au Roy comme sa devise n'a pas semblé convenable. En voicy d'autres : Dédale qui sort du labyrinthe, avec ce mot : « Insuetum per iter », Mercure avec ce mot : » Et supera et ima permeat. » Cette pensée de Mercure a plu à la compagnie et le mot convient assés bien à cause de l'aplication de cette compagnie à l'astronomie, aux plantes, aux animaux, etc.

On avoit encore proposé un diamant taillé à facettes, avec ce mot : « Stans undique et undique fulgens » ; le Temps qui tire la Vérité d'un puits, avec ce mot : « Eruit et servat. »

La compagnie a remercié M. de Fontenelle et MM. ont promis de travailler incessamment.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 février

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a proposé plusieurs devises pour l'Académie des sciences : Minerve qui a près d'elle son hibou dont les yeux voyent mesme pendant la nuit. Elle tient un miroir convexe ; à ses pieds il y a des instruments de mathématiques et d'anatomie, avec ce mot : « Oculisque manuque. » Minerve est la déesse des sciences et le mot marque celles où les yeux et la main servent également, comme l'anatomie, les forces mouvantes, la chymie, etc. La pensée de Minerve a paru bonne, mais on n'a pas approuvé le mot parce que Minerve ne se sert guères de la main que pour des ouvrages comme

ceux dont elle disputa avec Arachnée et outre cela on souhaiteroit quelque chose de plus noble.

En voicy quelques autres : un chien courant qui cherche la vraye piste du cerf, avec ce mot d'Horace : « Examinat verum. « On a douté qu'examinat se pust attribuer à autre chose qu'à l'esprit. Aussy il ne pouvoit convenir à un chien courant, mais peut-estre aussy peut-on dire que les chiens ont de l'esprit en un sens. Un hibou avec ce mot : « Per tenebras lucem. « Le hibou voit au milieu de la nuit ; MM. de l'Académie des sciences découvrent les vérités de la nature malgré les ténèbres dont elle est environnée. Le corps de cette devise n'a paru guères convenable quoyqu'on le donne à Minerve, la déesse des sciences.

M. Despréaux a proposé Énée qui tient le rameau d'or et qui est accompagné de la sybille, avec ces mots : « *Quae non mihi pervia*. « L'Académie des sciences composée de tant d'habiles gens ne trouve rien d'impénétrable à ses recherches.

M. de Tourreil a apporté un beau mot tiré de Lucrèce pour essayer si on pourroit l'attribuer à cette compagnie : « Caecasque latebras insinuare omnes et verum protrahere inde. « Le mot est beau, mais il est malaisé pour ne pas dire impossible de le tourner en devise

M. Dacier a proposé de mettre Mercure disant que c'est par Mercure que tous les secrets de la nature nous sont découverts, suivant ce vers de Manile au commencement de son poëme où il s'adresse à Mercure: « Per te jam coelum interius, jam sidera nota. » Il vouloit donc pour corps Mercure tenant son caducée d'une main et de l'autre un globe, avec ce mot: « Reserat praecordia mundi », pour dire que l'Académie des ciences fait connoistre tous les ressorts de la nature.

On a résolu d'attendre encore à la première assemblée pour proposer ces devises à M. l'abbé Bignon et pour donner encore le temps à MM. d'y penser.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 14 février

M. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a apporté les plans de Brest et de Toulon et celuy du Havre-de-Grâce. Il y avoit aussy des veües perspectives de ces trois ports. On a préféré les plans pour les médailles et M. Coypel s'est chargé de dessiner une Minerve au plan de Toulon et un dieu Portumnus à celuy de Brest. On a résolu de faire servir le plan du Havre pour la médaille des quinze galères establies sur l'Océan et M. Coypel y doit pour cela dessiner une galère. Il ne restoit plus que le port de Marseille que M. l'abbé Bignon attendoit de jour en jour.

On a encore parlé des devises pour l'Académie royale des sciences. M. Racine a proposé une aigle qui regarde le soleil, avec ce mot: «Solem imperterritus ipsum perlustrat. « On a trouvé cette idée très belle à cause que les astronomes de ce temps-cy ont trouvé des taches dans le soleil, mais comme cette pensée ne regarde que l'astronomie, M. l'abbé Tallemant a proposé, suivant la mesme idée, plusieurs aigles avec ce mot en françois: «Rien n'échappe à nos regards. « Les aigles sont de tous les oyseaux ceux qui ont le veüe la plus perçante, ce qui convient très bien à MM. de l'Académie des sciences dont tout l'employ est d'examiner de près et de voir les plus grandes choses et les plus petites. Cette devise a esté approuvée, hors le mot qu'on auroit souhaité latin à cause que c'est une compagnie sçavante et qui ne traite que de sciences. M. Charpentier a proposé de mettre un mot grec : « άκρίβως» qui signifie avec exactitude. M. de Tourreil proposoit un mot d'Ovide: « Docta potensque miratur natura. »

M. l'abbé Tallemant a mis toutes ces devises proposées en un mémoire pour estre monstré à MM. de l'Académie des sciences et à M. de Pontchartrain et l'a donné à M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a monstré à la compagnie le dessein de la médaille sur l'establissement des magazins qu'il a réformé. Il a apporté aussy le dessein de Neptune pour Rochefort. M. l'abbé Tallemant a donné ces deux dessins et les autres qui estoient entre ses mains à M. l'abbé Bignon pour les monstrer à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a fait présent à chacun de MM. d'un exemplaire du règlement que le Roy a fait pour l'Académie des sciences. M. l'abbé Tallemant en a fait lecture et la compagnie a loué le zèle et l'aplication de M. de Pontchartrain pour tout ce qui regarde les lettres et comme M. l'abbé Bignon estoit par ce règlement déclaré président de cette sçavante assemblée et que l'on sçavoit que c'est par luy que ce sage règlement avoit esté dressé, la compagnie luy en a tesmoigné sa joye et l'a remercié de soin qu'il prend pour suivre les bonnes intentions de M. de Pontchartrain en faveur des sciences et des beaux-arts.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 1er février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bidgnon a rapporté les desseins des médailles avec la décision de M. de Pontchartrain auquel il les avoit communiqués. M. de Pontchartrain a choisy pour l'exergue de la médaille « Gallia invicta », « Bello per decennium feliciter gesto. « Pour la médaille de Compiègne, il avoit trouvé le mot « institutio » tout seul trop vague, puisqu'à ce camp il ne s'agissoit que de guerre et que ce mot mis seul comprend toute l'éducation du prince. Ainsy, il avoit pensé d'adjouster « militaris. » La compagnie s'est rendue à son advis ; on mettra : « Militaris institutio ducis Burgundiae » à la légende et à l'exergue : « Castra Compendiensia. 1698. »

M. l'abbé Tallemant a dit à la compagnie que revoyant le catalogue des médailles, il luy avoit paru que m'on n'en avoit fait aucune sur le commencement du règne du Roy, qu'il estoit bien vray que celle de la mort du roy Louis le Juste y pouvoit suppléer puisque la mort du roy Louis XIII est infailliblement le commencement du règne de Louis XIV. On a cru néantmoins qu'il estoit nécessaire de faire une médaille qui le marque plus précisément. On a proposé d'abord Hercule au

berceau qui étouffe des serpents pour faire connoistre que le Roy, tout enfant qu'il estoit, a surmonté la révolte qui s'éleva contre luy pendant sa minorité, mais le type a paru trop commun. On a résolu d'y penser plus à loisir.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 28 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Mathias avoit fait vaquer le mardy 24°.

Comme MM. de l'Académie des sciences ne paroissoient pas encore contents des devises qu'on leur avoit proposées, M. Despréaux a encore proposé un compas sur deux globes, avec ce mot : « *Naturam amplectitur omnem.* » M. Dacier proposoit Archytas, ce célèbre mathématicien, sur un globe avec le mot de Lucrèce : « *Vltra processit.* »

Toutes ces devises, quoyque bien pensées, n'ont point paru assés graves pour cette compagnie et on s'est arresté pour le type à la Minerve qui a esté proposée, mais la difficulté estoit de trouver un mot. Ces MM. de l'Académie avoient pensé mettre « Invenire et perficere », prétendant que c'est leur véritable employ de trouver des choses nouvelles et d'y mettre l'accomplissement. Sur cette pensée M. de Tourreil a dit qu'il y avoit dans Lucrèce deux endroits différents d'où on pouvoit tirer deux mots qui y convenoient : « Perscrutari primordia quaeque ut videant quidquid geratur cum ratione, donicum ad extremem crescendi perfica finem, omnia perduxit rerum natura craetrix. » Il vouloit donc, suivant cela, mettre: «Minerva perscrutatrix et perfica », ce qui rend très bien «invenire et perficere » et a plus l'air d'une médaille. M. l'abbé Tallemant avoit proposé: «Ludovicus Magnus restitutor scientiarum », disant que le Roy n'estant pas de l'autre costé à cause des armoiries qu'on y met, il paroissoit raisonnable d'en parler au revers. Il a encore donné une devise en cas qu'on en voulust. C'est le peloton du fil qu'Ariane donna à Thésée, mis à la porte du labyrinthe, avec ce mot de Virgile : « Caeca regit vestigia », ce qui fait comprendre que l'Académie des sciences trouve le moyen de 1699.

découvrir tous les secrets de la nature, quoyque très cachés

On a joint toutes ces pensées au mémoire desjà fait et M. l'abbé Bignon s'en est chargé.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 7 mars

M. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. L'assemblée ne s'estoit pas tenue le mardy jour du Carnaval.

M. l'abbé Bignon a dit qu'il avoit monstré à l'Académie des sciences toutes les devises et que cette compagnie approuvoit fort la Minerve, mais que le mot de « perfica » estoit d'une latinité trop abstruse, que cependant il leur sembloit qu'avec la Minerve, rien ne leur convenoit mieux que « Invenire et perficere. » Sur cela, la compagnie voulant déférer quelque chose à une académie pleine de personnes de sçavoir et de mérite, a résolu au moins de changer la construction qui est trop vague par l'infinitif et de mettre « Invenit et perficit » qui convient à la Minerve et a plus l'air de devise, quoyque ce n'en soit pas une dans les règles. M. Despréaux vouloit encore, au lieu d'« invenit et perficit », mettre « Athenaeum gallicum », prétendant qu'il estoit plus honorable à cette compagnie d'estre comparés à l'Athénée où tous les philosophes et tous les sçavans s'assembloient et décidoient des questions les plus importantes de la philosophie. M. l'abbé Bignon doit monstrer toutes ces différentes pensées à M. de Pontchartrain pour avoir sa décision.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur le combat de Tabago qui a réformé. Il a aussy apporté le dessein de la Minerve pour le port de Toulon.

La compagnie a appris avec douleur que M. Racine estoit fort mal et dans un grand danger de vie.

M. Charpentier a apporté la description de la médaille faite sur l'inutilité des bombardemens de Dunkerque, mais comme il y manquoit quelques principales circonstances, on a prié M. l'abbé Renaudot, mieux instruit, de prendre la peine de la réformer

Comme on n'a pu tirer aucune lumière plus précise de l'affaire des fossés jaunes et que la description en demeuroit imparfaite, on s'est mis à l'examiner et on l'a achevée et arrestée [dessin]. Quelques gens d'affaires prétendoient que les maisons basties sur les anciennes fortifications de la ville de Paris appartenoient au Roy; ils avoient traité des droits de S. M. et fait des avances très considérables sur les sommes immenses qui luy en devoient revenir. Cette prétention avoit troublé un nombre infini de familles et la consternation estoit générale, non seulement parmy les propriétaires de ces maisons, mais encore dans les provinces parce que la décision de cette affaire faisoit une règle pour la plus grande partie des autres villes du royaume. Les commissaires du Conseil examinèrent les raisons de part et d'autre pendant quatre mois et y trouvèrent beaucoup de difficultés fondées d'un costé par les loix anciennes et sur les déclarations nouvelles et de l'autre sur la foy des contracts et sur une longue possession. Enfin l'affaire fut rapportée et après qu'elle eust esté balancée dix heures entières, les voix estant partagées, n'y ayant plus que le Roy à parler, S. M. décida en faveur de ses peuples contre ses propres interests et ordonna qu'on rendit aux traitans tout l'argent qu'ils avoient avancé. C'est le sujet de cette médaille. La Justice tient d'une main le plan des anciennes fortifications de Paris sur lequel est escrit: «Pomoerium urbis mancipatum » qui veut dire le rempart de la ville aliéné, de l'autre main elle présente ses balances au Roy qui en fait pancher un des costés pour montrer que ce fut sa voix qui donna gain de cause au public. Les mots de la légende : «Fiscus causa cadens » signifient le fisc ou le Trésor royal perdant son procès; à l'exergue on a mis: « Aequitas optimi principis », l'Équité et la bonté du prince.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

1699

Du samedy 14 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a apporté un essay de l'impression de l'*Histoire du Roy par médailles* à laquelle la compagnie travaille. Il y avoit quatre médailles gravées en taille-douce. Les caractères de l'impression sont tout nouveaux, la manière d'imprimer toute nouvelle et jusqu'icy on n'a veü rien de plus parfait. M. de Pontchartrain avoit pris la peine de les monstrer au Roy qui avoit paru touché d'un pareil ouvrage et qui a tesmoigné avoir de l'impatience qu'il soit achevé. Cette nouvelle a extrêmement satisfait la compagnie et a donné une nouvelle ardeur pour l'achever et le perfectionner.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'en revoyant encore le catalogue, il s'est aperceü qu'il n'y avoit aucune médaille pour l'année 1670 dans laquelle, néantmoins, il y avoit deux événements remarquables, sçavoir le rachapt des esclaves françois à Alger et la conqueste de la Lorraine. La compagnie a trouvé que le rachapt des esclaves n'estoit pas une chose assés considérable, puisque dans les années qui ont suivi le Roy s'est fait rendre tous les esclaves, les armes à la main et a fait bombarder Alger, mais à l'égard de la conqueste de la Lorraine on a résolu d'en faire une médaille et MM. ont promis d'y penser.

Cela a donné lieu à parler encore de la médaille sur le commencement du règne du Roy le 14 may 1643. M. Dacier a proposé pour type quatre jeunes enfans portant le jeune Roy dans un bouclier; ces jeunes enfans dans l'antique marquent les saisons, suivant des médailles de Caracalla et d'autres. Pour légende il vouloit : « Felicium temporum reparatio. » On s'est d'abord écrié contre l'inscription parce que ce seroit dire en quelque sorte que le règne précédent n'avoit pas esté heureux ; à cela on a dit que ce n'estoit pas absolument une conséquence et que l'on trouveroit des exemples. M. Despréaux a proposé pour légende un mot emprunté de Virgile : « Novus rerum jam nascitur ordo », de la 4^e Églogue: « Magnus ab integro saeclorum nascitur ordo. » Ce mot a plu mais il ressemble trop à la légende de la médaille lorsque le Roy a pris le gouvernement de son estat où il y a : « Ordo et felicitas »; on pensera davantage à cette médaille et MM. apporteront leurs pensées au premier jour. [Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Racine estoit tousjours fort malade

M. l'abbé Bignon a dit qu'il avoit receü deux lettres de suite de M. de Pontchartrain dans lesquelles il marquoit l'impatience du Roy pour la perfection de l'ouvrage de l'Académie et qu'ainsy il falloit se haster de faire faire les copies de toutes les descriptions afin que chacun peüst incessamment faire ses remarques pour mettre le tout en estat d'estre imprimé. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de faire achever au plus tost les sept copies des descriptions, depuis la naissance du Roy jusqu'en 1680 et d'en donner un volume à chacun des académiciens.

Comme il reste encore plusieurs descriptions à faire des dernières années, M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'en apporter un estat à la première assemblée afin de partager le travail.

On a examiné la description réformée par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur l'inutilité du bombardement de Dunkerque et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Anglois ayant tenté vainement de faire des descentes sur nos costes voulurent enfin essayer de ruiner diverses places maritimes en les bombardant. Ils en vouloient particulièrement à Dunkerque comme à la retraite principale des armateurs qui, par leurs courses continuelles, causoient des pertes infinies à leur commerce. Ils assemblèrent une flotte de 70 voiles de toutes grandeurs et le huitiesme d'aoust elle fut renforcée de trente-deux autres bastimens venus de Hollande. Le 11, ayant le vent et la marée favorables, ils commencèrent le bombardement avec vingt galiotes chacune de deux mortiers, faisant cependant un feu prodigieux de tous leurs vaisseaux. Depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir ils jettèrent mille ou douze cens bombes dont aucune n'approcha de la ville à plus de cinq cens toises. Ce peu de succès les obligea de s'approcher plus près et de tourner tout leur feu contre les deux testes des jettées et contre le risban, mais dix ou douze bombes qui y tombèrent n'y firent aucun désordre. En mesme temps ils détachèrent quatre brulots d'une invention nouvelle, espérant de pouvoir ainsy brusler les jettées, mais quatre chaloupes s'estant avancées les obligèrent à abandonner ces machines au gré des courans et elles furent amenées à la coste où elles se consumèrent inutilement. Plusieurs chaloupes armées chacune d'une pièce de canon et d'un pierrier donnèrent si vivement la chasse à celles des ennemis et les batteries des jettées les incommodèrent si fort qu'après avoir passé la journée à perdre en l'air des bombes et des boulets. Ils ne pensèrent plus qu'à se retirer et ils le firent avec tant de précipitation qu'ils abandonnèrent une de leurs frégates, échouée sur le banc qui couvre la rade. Le lendemain, les chaloupes allèrent la brûler nonobstant le feu continuel de trois vaisseaux hollandois et on y fit quarante-neuf prisonniers parmi lesquels se trouvèrent le capitaine et le lieutenant. Tel fut le succès de cette entreprise à laquelle les ennemis s'estoient préparés durant tout l'hyver avec une très grande dépense, sans faire aucun dommage à la ville. Elle y causa mesme si peu d'épouvante qui, durant l'action, les remparts, les tours, les toits des églises et des maisons ainsy que les dunes estoient remplis d'hommes, de femmes et d'enfans qui regardoient avec tranquillité ce bombardement comme un spectacle plus divertissant que terrible. C'est le sujet de cette médaille. Il y paroist dans le port de la ville une galère à l'antique dans l'esloignement et sur la mer on voit des débris d'une galiotte à bombes et une bombe qui crève en l'air. La légende est composée de ces mots: «Dunkerca illaesa» qui signifient Dunkerque attaquée sans estre endommagée; à l'exergue est la date : 1695.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 21 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Tallemant a apporté l'estat des descriptions qui restent à faire; chacun des académiciens s'est également chargé de travailler à celles qui luy ont esté distribuées; il n'y en avoit que trente à faire pour achever l'*Histoire du Roy* jusqu'à présent.

On a reparlé de la médaille sur le commencement du règne du Roy. M. l'abbé Tallemant a proposé pour type la Victoire et la Fortune et pour légende : « Gallia felix »; à l'exergue : « Ineunte regno 14 maii 1643. « On a assés approuvé le type, mais comme la compagnie n'estoit pas nombreuse, on n'a rien décidé.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 24 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la prise de Limbourg qu'il a réformé.

On a encore reparlé de la médaille sur le commencement du règne du Roy et sur le type proposé en la dernière assemblée, M. Despréaux a dit qu'on pourroit mettre pour légende : « Fortuna et victoria auspicibus. « Plusieurs se sont opposés à mettre la Fortune dans cette médaille, disant que la Fortune qui est une divinité capricieuse et qui favorise les meschants princes, ne doit pas estre mise comme une chose principale dans un règne où brillent tant de vertus ; à cela on respondoit que le bonheur estoit une des principales circonstances de la vie du Roy et que c'estoit un grand sujet de louange que d'avoir tousjours veü la Fortune accompagner ses grands projets.

M. Charptentier vouloit pour légende : « Gloria et felicitas novi regni » et à l'exergue : « Ludovici decimi quarti inuaguratio. « Cette légende est assés semblable à l'autre, mais pour le mot d' « inauguratio », on a cru que cela ne se pouvoit bien dire que du sacre du Roy et que cela ne s'entendroit jamais du commencement de son règne. On a encore agité toutes ces questions et la compagnie n'a rien encore déterminé.

On a parlé ensuite de la conqueste de la Lorraine. M. l'abbé Tallemant a proposé de mettre simplement à la manière antique la Lorraine sous la figure d'une femme assise et désolée, ayant son bouclier à terre et pour légende : «Lotharingia capta»; à l'exergue : 1670. La raison estoit qu'il y avoit peu de circonstances à relever dans cette conqueste que le Roy fit sans tirer l'espée. Quelqu'un de la compagnie a dit qu'il falloit que la médaille

marquast le sujet pour lequel le Roy s'est emparé de cette province qui est l'infidélité du duc de Lorraine et que pour cela on pouvoit mettre : « *Ob perjuram ducis fidem* », mais cela a paru trop fort. On pensera encore à cette médaille.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 28 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a distribué à l'ordinaire neuf bourses de jettons d'argent qui avoient esté envoyés par MM. les trésoriers.

M. l'abbé Bignon a dit que la devise des jettons de l'Académie des sciences estoit résolue et que l'on a choisy la Minerve, avec le mot : « *Invenit et perficit*. «

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la prise de Valenciennes qu'il a réformé.

On a dit que M. Racine estoit tousjours mal, mais qu'il y avoit néantmoins un peu d'espérance.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le mariage de m^{gr} le duc de Bourgogne et elle a esté arrestée [tondo vide]. Un des principaux articles de la paix conclue avec le duc de Savoye estoit le mariage de la princesse Adélaïde, fille aisnée de ce duc avec mgr le duc de Bourgogne. Comme cette princesse n'estoit pas encore en âge d'estre mariée, il fut arresté qu'elle seroit conduite en France et que jusqu'au jour de ces nopces, deux seigneurs de la cour iroient à Turin pour y demeurer en ostage. En exécution de ce traité le Roy fit partir la duchesse du Lude qu'il nomma dès lors dame d'honneur de la princesse et le marquis de Dangeaux qu'il nomma aussy pour chevalier d'honneur et les envoya avec ses équipages et toute sorte d'officiers de sa Maison au Pont-Beauvoisin, frontière de France et de Savoye où la princesse devoit estre remise entre leurs mains. La princesse y arriva. Elle se mit aussytost en chemin pour venir à Fontainebleau où le Roy l'attendoit avec impatience et receüt par tous les lieux où elle passa tous les honneurs qui luy estoient deübs. Le Roy alla jusqu'à Montargis pour la recevoir et depuis ce jour elle fut tousjours regardée comme petite fille de S. M. Le... décembre de l'année suivante, ayant douze ans accomplis, le mariage fut célébré dans toutes les formes, au grand contentement de toute la cour et de tout le royaume. C'est le sujet de cette médaille. On y voit l'Hyménée représenté à la manière antique, tenant d'une main son flambeau et portant sur l'autre main une espèce de voile que les Anciens appeloient flammeum et que les nouvelles espouses portoient en signe d'un heureux mariage. Les mots de la légende : « Taedis felicibus » signifient le flambeau de l'Hyménée allumé sous d'heureux présages ; à l'exergue on a mis : « Maria Adelais Sabaudiae Ludovico duci Burgundiae nupta. 1697 », Marie-Adélaïde de Savoye mariée à Louis duc de Bourgogne. 1697.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 31 mars

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot a apporté la description de la médaille faite sur la réception du roy d'Angleterre en France. On l'a examinée, mais comme elle a paru plus estendue que les autres descriptions, on l'a prié d'y retrancher quelques détails qui n'y sont pas absolument nécessaires et de la rapporter à la première assemblée.

M. l'abbé Tallemant a dit que parmy les descriptions qu'il faisoit copier, il avoit trouvé celle de la campagne de 1667 fort obscure et mal expliquée sur les droits de la reyne. On l'a leüe et on a prié M. l'abbé Renaudot qui est très bien instruit du fait, de la corriger.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 4 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a monstré à la compagnie le dessein qu'il a fait pour les jettons de l'Académie des sciences qu'on a trouvé fort beau.

Il a apporté aussy le dessein de Portumne pour la médaille de Brest.

Il a fait voir encore à la compagnie le dessein de la médaille sur la prise de Bezançon qu'il a réformé. M. l'abbé Bignon a pris tous ces desseins pour les monstrer à M. de Pontchartrain et pour les donner ensuite au graveur.

M. l'abbé Bignon a monstré à la compagnie un dessein exact de la ville, des citadelles et du port de Marseille et une veüe perspective du port de la ville. On a choisy le plan pour la médaille et M. Coypel s'est chargé de dessiner une galère toute appareillée pour mettre dans le port.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 7 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description corrigée par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la réception du roy d'Angleterre et elle a esté arrestée [tondo vide]. Jacques II, roy d'Angleterre, avoit succédé à Charles II, son frère, sans aucune opposition, mais le parti qui l'avoit tousjours traversé trama bientost contre luy de nouvelles conspirations dont le principal prétexte estoit la religion catholique qu'il professoit ouvertement. La naissance du prince de Gales qui relevoit les espérances des catholiques augmenta la fureur des conjurés. Le prince d'Orange profita de la conjoncture et passa en Angleterre avec une armée de quatorze mille hommes. Le roy d'Angleterre qui avoit marché pour le combattre se vit d'abord abandonné par son armée, par sa flotte et par ses principaux officiers, de sorte que pour ne pas estre livré entre les mains de ses ennemis, il revint promptement à Londres. De si fâcheux commencements le déterminèrent à faire partir secrètement la reyne et le prince de Gales, la nuit du 19 décembre, pour passer en France. Il s'embarqua aussy pour les suivre, mais ayant esté arresté à Feversham où le mauvais temps l'avoit obligé de relascher, il fut ramené à Londres le 26. Il y fut receü avec de si grandes démonstrations de joye que ses ennemis craignant que les peuples touchés d'un reste de sentiment de respect pour leur souverain légitime ne rentrassent dans le devoir, ne pensèrent plus qu'à mettre les affaires hors d'estat de tout accommodement. Des gardes des Hollandois se saisirent de Whitehall et l'obligèrent d'en sortir au milieu de la nuit pour aller à Rochester où il fut conduit et gardé comme prisonnier, mais la nuit du premier janvier 1689, il trouva le moyen de s'eschapper, suivy seulement de deux ou trois personnes et débarqua le 3e à Ambleteuse. Le Roy en ayant eu avis envoya aussytost ses officiers et ses carrosses pour le service de Sa Majesté britannique et le jour qu'il devoit arriver, il alla une lieue audevant de luy, le receüt avec toute sorte de démonstrations d'amitié et l'accompagna jusque dans le chasteau de Saint-Germain-en-Laye où la reyne et le prince de Gales estoient arrivés peu de jours auparavant. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France qui reçoit le roy et la reyne d'Angleterre et le prince de Gales que cette reyne tient entre ses bras. Les mots de la légende : « Perfugium regibus » signifient que la France est l'asyle des roys. Les mots de l'exergue : « Jacobus II, Magnae Britanniae rex, cum regina conjuge et principe Walliae in Gallia receptus » veulent dire Jacques II, roy de la Grande-Bretagne, receü en France avec la reyne son épouse et avec le prince de Gales. 1689.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 11 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description réformée par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la campagne de 1667 et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le duché de Brabant, les comtés de Namur et de Hainaut et plusieurs autres grandes seigneuries des Pays-Bas depuis la mort de Philippe IV, roy d'Espagne, estoient dévolues à Marie-Thérèse d'Autriche, reyne de France, sa fille et espouse du Roy. Elles luy appartenoient incontestablement suivant la coustume de ces provinces où la fille aisnée d'un premier mariage est appelée à la succession de son père, par préférance mesme aux enfans masles du second lit. Le Roy, après avoir inutilement sommé les Espagnols de luy en faire raison, se mit en estat d'obtenir par la force ce qu'on ne vouloit pas luy céder volontairement. Il entra en Flandres sur la fin du mois de may 1667. Le mareschal d'Aumont, par son ordre, s'empara de Bergues, de Furnes, d'Armentières et de Courtray, tandis que S. M. attaqua en personne Tournay, Douay, Oudenarde et Alost qui se rendirent en peu de jours et acheva enfin cette glorieuse campagne par la prise de L'Isle, l'une des plus grandes et des plus importantes villes des Pays-Bas.

La compagnie s'est séparée à cause des festes de Pasques pour se rassembler le mardy 28 de ce mois. [Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 28 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

La mort de M. Racine, arrivée après une longue maladie le 20^e de ce mois, a extrêmement affligé la compagnie. Il estoit grand poëte, excellent orateur et très bien instruit en toute sorte de genre de littérature. Il estoit d'un grand secours à l'Académie, tant par la vivacité de son esprit que par la connoissance certaine qu'il avoit de tout ce qui regarde l'histoire du Roy.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain luy avoit fait sçavoir que le Roy avoit donné la place de M. Racine à M. Pavillon, de l'Académie Françoise. Un si bon choix a fait connoistre l'attention continuelle de M. de Pontchartrain en tout ce qui regarde l'avantage de la compagnie et M. l'abbé Bignon a esté prié de le remercier.

M. Coypel a apporté la médaille des Grands Jours et celle de la Ville de Paris qu'il a réformées. La compagnie en a esté contente. M. L'abbé Bignon les doit monstrer à M. de Pontchartrain pour les donner ensuite au graveur.

On a reparlé de la médaille pour le commencement du règne du Roy. M. l'abbé Renaudot s'est souvenu d'avoir proposé un dessein sur les premières campagnes du règne du Roy où il représentoit la Victoire qui élevoit le Roy enfant sur un pavois, suivant l'ancienne manière des François lorsqu'ils avoient un nouveau roy. Il appuyoit sa pensée sur une idylle de Théocrite qui fait d'un bouclier le berceau d'Hercule enfant et croyoit que cela pouvoit très bien convenir au Roy qui estoit, pour ainsy dire, enfant lorsqu'il est parvenu à la royauté. M. Dacier insistoit tousjours à ce qu'il a proposé. Après avoir bien débatu de ces deux pensées, on a encore remis à en décider.

1699

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 2 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. Pavillon ne pouvant à cause de ses incommodités venir prendre sa place à l'Acadéie, luy avoit envoyé une lettre pour la compagnie. On l'a prié d'en faire la lecture : « À MM. de l'Académie royale des inscriptions, MM., comme je ne suis pas en estat de vous rendre mes devoirs, permettés-moi d'y suppléer par cette lettre et de vous asseürer de l'estime et de la vénération que j'ay pour toute la compagnie en général et pour tous les particuliers qui la composent. Personne ne connoist mieux que moy le prix de la grâce que le Roy vient de me faire puisque personne n'est plus persuadé et plus convaincu du mérite de ceux avec lesquels il m'a fait la grâce de m'associer. Je n'aurois plus rien à souhaitter présentement si mes infirmités me permettoient d'aller profiter de vos doctes conférences. Je suis avec respect, MM., votre très humble et très obéissant serviteur. Pavillon.

La compagnie a prié M. l'abbé Tallemant d'asseurer M. Pavillon de son estime et du déplaisir qu'elle a de ses infirmités, qu'elle espère néantmoins profiter de ses advis et de ses lumières dans les occasions.

M. Coypel a apporté la médaille sur la nécessité où furent les ennemis de faire la paix après la prise de Gand et d'Ypres, qu'il a réformée. M. l'abbé Bignon s'est chargé pour la monstrer à M. de Pontchartrain avant que de la donner au graveur.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la prise de Dixmude et de Deinsse et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le mareschal de Villeroy à qui le Roy, depuis la mort du mareschal de Luxembourg, avoit donné le commandement de sa principale armée dans les Pays-Bas, avoit traversé l'Escault et la Lis et estoit entré dans la Basse-Flandre, résolu d'attaquer le prince de Vaudémont qui estoit à la teste d'une partie de l'armée des alliés, mais ce prince avoit des ordres si précis de ne rien hazarder qu'il ne songea qu'à sa retraite, ce qu'il ne put faire si promptement

qu'on ne tombast sur son arrière-garde dont il eut deux régiments taillés en pièces. Cette retraite des ennemis laissant le mareschal de Villeroy en estat de tout entreprendre, il assiégea Dixmude. Cette place, quoyque fortifiée, se rendit après deux jours de tranchée ouverte, en suite de quoy Deinsse qui n'est qu'à trois lieues de Gand ouvrit ses portes. Il y avoit dans ces deux villes 8 à 9000 hommes de troupes réglées qui furent tous faits prisonniers de guerre. On y trouva de grands magazins de toutes sortes de munitions; le pays n'ayant point esté fourragé, fournit abondamment aux troupes de quoy subsister et elles firent un butin considérable. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un soldat à genoux qui pose ses armes à terre ; à la légende sont ces mots : « Hostes ad deditionem coacti octo mille »; à l'exergue : « Dixmuda et Deinsio captis. 1695 », ce qui signifie que huit mille hommes des ennemis furent faits prisonniers de guerre à la prise de Dixmude et de Deinsse en 1695.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la descente des Anglois à Brest et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les Anglois et les Hollandois avoient fait depuis deux ans de grands préparatifs pour ruiner le port de Brest et pour brûler les vaisseaux qui en sortoient tous les jours et qui faisoient un grand préjudice à leur commerce. Leur armée navale composée de trentesix vaisseaux de guerre, de douze galiotes à bombes et de quatre-vings autres bastimens parut à la veüe de Brest le 17 juin. Le lendemain, plus de deux cens bastimens plats, soutenus par huit vaisseaux, s'approchèrent du fort de Camaret pour débarquer des troupes, mais le feu des batteries les ayant obligés de se séparer, une partie regagna le gros de la flotte et l'autre mit à terre environ neuf cens hommes. Aussytost un détachement de troupes de la Marine les chargea si vigoureusement qu'il les renversa. Plusieurs furent tués, le reste regagna les chaloupes en très grand désordre. La marée baissant en mesme temps fit que la pluspart des chaloupes demeurées à sec et les soldats qui estoient dessus se voyant envelopez de toutes parts demandèrent quartier. On en prit cinq cens quarante-huit et et il y eut presque autant de tués ou de noyés. Les autres bastiments se retirèrent en confusion à la faveur du feu de leurs vaisseaux dont un échoué fut forcé de se rendre, après avoir perdu son capitaine et plus de quarante hommes. Les batteries des retranchements et du fort les incommodèrent tellement et leur tuèrent tant de monde que désespérant de réussir, ils ne songèrent plus qu'à se retirer. Ils perdirent en cette occasion environ deux mille hommes, leur général fut blessé et mourut peu de jours après en Angleterre. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Pallas qui tient son égide. Les paroles de la légende : « Custos orae Aremoricae » font entendre que la coste de Bretagne fut conservée par la prudence et par la valeur dont Pallas est le symbole. Les mots de l'exergue : « Batavis et Anglis ad littus Aremoricorum caesis » signifient les Hollandois et les Anglois battus et mis en fuite sur les costes de Bretagne.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 9 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille de la bataille de Cassel et celle qui comprend toutes les conquestes de la guerre depuis 1672 jusqu'à la paix de Nimègue dont il a réformé les desseins. M. l'abbé Bignon les a prises pour les monstrer à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a donné à M. de La Loubère le dessein de la bataille de Nerwinde dont il s'est chargé de faire la description.

M. l'abbé Bignon a monstré à la compagnie un dessein de la médaille sur la construction du Neuf-Brisac, avec une inscription sur le mesme sujet et a dit que M. de Pontchartrain souhaitoit que la compagnie luy mandast son sentiment promptement pour le faire sçavoir à M. Le Pelletier, intendant des fortifications, qui le pressoit extrêmement. Le dessein de la médaille estoit une femme couronnée de tours qui présentoit au Roy un plan de Neuf-Brisac gravé sur un bouclier; plus loin estoient les ouvriers qui travailloient à des pierres de taille et

dans l'esloignement le vieux Brisac au-delà du Rhin. Pour légende : « *Alsatiae securitas* » et à l'exergue : « *Neobrisacum* » ; l'inscription commençoit ainsy : « *Brisaco paci condonato*. » On ne rapporte pas le reste parce qu'il n'y a eu de difficultés que sur ce mot-là. L'Académie après avoir délibéré sur la médaille et sur l'inscription, M. l'abbé Tallemant a fait le résultat qui suit et qui a esté remis entre les mains de M. l'abbé Bignon pour le monstrer à M. de Pontchartrain.

L'Académie royale des inscriptions qui a veü le dessein de la médaille et l'inscription pour Neuf-Brisac croit pour le dessein qu'il n'est pas nécessaire de mettre le vieux Brisac en perspective, de peur que cela ne fasse quelque confusion dans l'esprit. Les travailleurs paroissoient aussy inutiles et il seroit peut-estre à propos d'y mettre le fleuve du Rhin.On ne met guères un plan sur un bouclier, mais il est aisé de changer le bouclier en un rouleau sur lequel sera le plan. À l'égard de l'inscription : « Pacis condonato » elle a le tour plus françois que latin. Il seroit peut-estre plus à propos de mettre : « Ludovicus Magnus Alsatiae securitati consulens. Brisacum Novum, antiquo validius a fundamentis extruxit. « Pour la légende, quoyque cela paroisse une bagatelle, il est plus du style de médaille de mettre: » Securitas Alsatiae » que « Alsatiae securitas. « À l'exergue « Neobrisacum conditum » sembleroit plus clair que « Neobrisacum » seul.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la bataille du Ter et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le mareschal-duc de Noailles ayant eu ordre d'entrer en Catalogne, se rendit en Roussillon, fit la reveue de son armée qui se trouva d'environ quinze mille hommes d'infanterie et six mille chevaux et alla chercher l'ennemy. Il traversa les montagnes, passa la rivière de la Fluvia sans obstacle et trouva les Espagnols campés et retranchés derrière le Ter. Cette rivière a plus de cent cinquante toises de large et est très difficile à cause de ses sables mouvants. Cependant il résolut de la passer et dès le lendemain 27 may, à la pointe du jour, l'armée passa par trois endroits et chassa les ennemis de leurs retranchements. Au-delà il y avoit un canal de vingt pieds de largeur et d'autant de profondeur qu'il falloit passer sur deux ponts fort estroits. Les Espagnols qui estoient campés de l'autre costé craignant d'estre coupés par derrière, au lieu de deffendre le passage de ce canal comme ils pouvoient le faire très facilement, se contentèrent de favoriser la retraite des troupes qui avoient combatu. Dès que le mareschal de Noailles eut assés d'escadrons passés pour former une ligne, il alla à eux. Leur cavalerie soutint plusieurs charges avec une extrême valeur et fit une très longue et très vigoureuse résistance pour donner le temps à l'infanterie de se retirer, mais enfin elle fut renversée; on la poursuivit près de quatre lieues quoyqu'elle essayast souvent de se rallier. On leur tua ou blessa plus de cinq mille hommes; on fit plus de trois mille cinq cens prisonniers parmy lesquels il se trouva huit cens officiers. On prit le général mesme de la cavalerie et on demeura maistre de leurs bagages, de leurs munitions de guerre et de bouche et de plusieurs drapeaux. Le mareschal de Noailles n'eut que cinq cens hommes tués ou blessés. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire qui foule aux pieds un dieu de fleuve. Les mots de la légende : « Victoria celtiberica » » et ceux de l'exergue : « Ad Teram fluvium » signifient [la] victoire remportée en Catalogne près la rivière du Ter. 1694.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 12 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille de la paix du Nort dont il a réformé le dessein qui a esté remis à M. l'abbé Bignon, à l'ordinaire.

M. l'abbé Bignon a fait voir à la compagnie un mémoire qui sert de response au sentiment de l'Académie sur la médaille et sur le dessein de Neufbrisac. On met icy ce mémoire et la response de la compagnie dressée par M. l'abbé Tallemant: « On se soumet avec la docilité et la déférence que l'on doit aux lumières et au juste discernement de MM. de l'Académie royale des inscriptions, mais on ne peut pas s'empescher de leur représenter que le vieux Brisac en perspective n'a point esté mis dans le dessein de la médaille comme un ornement recherché, mais comme une partie naturelle et nécessaire pour représenter au juste la situation de Neuf-Brisac qui est dans une plaine esloignée

seulement de 1000 à 1200 toises du vieux Brisac que l'on ne peut éviter de voir en perspective parce qu'une partie de la ville est en hauteur très élevée. Ainsy, on a cru qu'il manqueroit quelque chose au dessein du Neuf-Brisac si l'on n'y voyait pas le vieux Brisac, d'autant plus que la médaille et l'inscription roulent en partie sur la comparaison du vieux et du Neuf-Brisac. L'on passe condamnation sur les travailleurs; l'on convient qu'ils peuvent estre supprimés.Le fleuve du Rhin est marqué dans sa véritable situation au pied du vieux Brisac; les isles mesme et le fort du Mortier sont aussy marqués dans les règles de la perspective autant que l'esloignement de 1000 toises ou environ le peuvent permettre. On ne croit pas qu'il y ait d'inconvénient de mettre le plan de Neuf-Brisac sur un bouclier. Il y avoit bien d'autres choses sur celuy d'Achille et sur celuy d'Énée. On a mesme cru que le bouclier avoit quelque raport à la légende : « Alsatiae securitas. « Un plan peut estre aussy bien sur un bouclier en cartouche que sur un rouleau de papier dont l'idée n'est pas fort noble. On croit qu'il est fort indifférent de mettre : « Alsatiae securitas » ou « Securitas Alsatiae », la construction du premier a paru plus latine. On n'a pas cru devoir mettre à l'exergue : « Neobrisacum conditum » parce qu'il n'est pas basti, à peine est-il tracé. On auroit cru que rien n'avoit le tour moins françois que : « Brisaco paci condonato. « On pourroit trouver par plusieurs exemples tirés de Cicéron que « condonare » est là dans sa véritable signification; cependant on est prest de suivre au pied de la lettre les corrections de MM. de l'Académie. »

[Réponse]: Il n'est guères ordinaire en matière de médaille de marquer la situation d'un lieu géographiquement avec les villes et les rivières qui en sont voisines; on les marque par le dieu du fleuve qui y passe ou qui en est proche. On le marque encore par les arbres du pays, par les fruits qui y croissent, par les armoiries de la ville ou du prince qui en est le maistre. Ainsy, pour faire connoistre la situation de Neuf-Brisac, le fleuve du Rhin, tel qu'il est dans des médailles d'Auguste et dans plusieurs autres le désigneroit mieux que le cours de cette rivière, avec ses isles et le fort du Mortier qui ne seront connues de personne. Le vieux Brisac en perspective ne le fera pas mieux connoistre, à moins qu'on ne mettre au-dessus « Brisacum vetus »,

d'autant plus que Neuf-Brisac n'estant pas bastie. plusieurs personnes se tromperont infailliblement en voyant à l'exergue : « Neobrisacum », sans mettre « conditum » et croiront que le vieux Brisac que l'on voit est « Neobrisacum », ne pouvant donner ce nom à une ville qu'ils ne voyent pas, car on ne devinera pas que les pierres taillées représentent Neuf-Brisach dans le temps qu'on verra une ville toute bastie à laquelle on attribuera infailliblement le nom qui est au bas de la médaille. On a veü des bas-reliefs sur les boucliers comme sur celuy d'Achille et sur celuy d'Énée; on y met encore aujourd'huy des ornemens, des armoiries, mais on ne croit pas qu'il y ait d'exemple pour un plan de ville. Pour l'inscription on joindra icy quelques remarques sur la phrase: « Condonare Brisacum paci », mais ce qui paroist nécessaire à mettre dans l'inscription, c'est que le Roy a cédé en faveur de la paix Brisacum vetus ultra Rhenum et a fait construire Neobrisacum citra Rhenum. On en joint icy un modèle. L'Académie ne prétend pas décider, mais seulement proposer ses doutes.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil d'une des médailles de la paix et elle a esté arrestée [tondo vide]. La constante prospérité des armes du Roy et les grandes conquestes qu'il avoit faites sembloient luy devoir inspirer la résolution de continuer la guerre. Cependant, il ne songea qu'à donner à l'Europe la paix dont elle avoit besoin. Il offrit aux alliés des conditions qu'ils ne pouvoient jamais espérer obtenir. On régla les préliminaires et l'on convint que tous les ambassadeurs des puissances intéressées s'assembleroient à Ryswick pour consommer un si grand ouvrage, mais comme cette négociation traisnoit en longueur, S. M. fit assiéger Ath et Barcelone. La prise de ces deux places importantes ne changea rien au projet de paix. Le Roy n'adjousta que l'offre de les rendre sans équivalent pourveu que dans un certain temps l'on acceptast ses premières propositions. Les alliés touchés de sa modération se rendirent ; ils signèrent la paix et la bonté à la fin triompha de l'obstination, comme la valeur avoit triomphé du nombre. C'est le sujet de cette médaille. On voit dans le type l'Équité et la Valeur représentées à l'antique. La légende : « Virtus et Aequitas » dit le nom de ces deux vertus. Les mots de l'exergue: « Pax cum Germanis, Hispanis, Anglis et Batavis. 1697 » veulent dire la 1699.

paix conclue avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande en 1697. [Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 16 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille sur la maladie du Roy en 1685 dont il a réformé le dessein et M. l'abbé Bignon le doit montrer à M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Palamos et elle a esté arrestée [tondo vide]. Deux jours après la bataille du Ter, M. le mareschal-duc de Noailles envoya investir Palamos Le lendemain, le reste de l'armée de terre et l'armée navale se rendirent devant la place et on ouvrit la tranchée le premier de juin. La nuit du 6 au 7, le mareschal de Noailles fit attaquer le chemin couvert et ordonna qu'en poursuivant les ennemis on entrast, s'il estoit possible, dans la place par les deux brèches que le canon y avoit faites. Cela fut exécuté et la ville fut emportée d'assaut. On y tua plus de quatre cens hommes et on en prit plus de six cens. Le mesme jour la tranchée fut ouverte devant la citadelle; le feu du canon et des mortiers y fit de si grands ravages pendant trois jours que le gouverneur, voyant sa garnison extrêmement affoiblie et un de ses bastions fort endommagé, demanda à capituler. Le mareschal de Noailles ne voulut pas escouter ses propositions et l'obligea de se rendre prisonnier de guerre avec 1400 hommes qui luy restoient. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la ville de Palamos sous la figure d'une femme couronnée de tours, attachée à un rocher au bord de la mer. Les mots de la légende : « Vrbe et arce vi captis » signifient que la ville et la citadelle ont esté prises d'assaut; à l'exergue on lit: « Palamos » pour marquer le nom, 1694.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 may

MM. Charpentieer, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot qui n'avoit pu se trouver à l'assemblée avoit envoyé à M. l'abbé Tallemant la description de la médaille faite sur la défaite de la flotte marchande des Hollandois à la veüe du Texel par le chevalier Baert. On l'a examinée et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le chevalier Baert qui commandoit une petite escadre de vaisseaux du Roy rencontra le 18 juin, à cinq ou six lieues du Vlie, la flotte marchande des Hollandois de la mer Baltique composée de plus de cent voiles et escortée de cinq gros navires de guerre. Il les attaqua aussytost et ayant luy-mesme abordé le vaiseau admiral s'en rendit maistre et en força deux autres à se rendre, après quoy il tomba sur les vaisseaux marchands et en prit trente, mais se voyant hors d'estat, avec le peu de force qu'il avoit, de conduire un si grand nombre de prises, il brûla deux des vaisseaux de guerre et une partie des vaisseaux marchands et envoya le reste à Dunkerque. Cette action qui se passa près du Texel et presque à la veüe de treize vaisseaux de guerre qui n'osèrent avancer, quoyqu'ils eussent le dessus du vent, jetta l'épouvante sur toutes les costes de Hollande. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la Hollande pleine d'effroy, un vaisseau en feu qui coule à fond et des ballots flottants sur la mer. Les mots de la légende : « Batavia attonita » signifient la Hollande effrayée et ceux de l'exergue : « Incensis aut captis hostium navibus onerarii triginta, bellicis tribus, ad Texeliam » veulent dire trente vaisseaux marchands et trois vaisseaux de guerre brûlés ou pris près du Texel. 1696.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 23 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein réformé de la médaille sur la défaite des Tripolins dans le port de Chio. M. l'abbé Bignon le doit monstrer à M. de Pontchartrain.

M. de La Loubère a fait voir la description qu'il a faite de la médaille sur la bataille de Nerwinde. La compagnie l'a trouvée très exacte, mais comme M. de La Loubère n'estoit pas bien instruit de la manière dont se font ces descriptions dans l'Académie, M. l'abbé Tallemant a esté chargé de luy donner la forme et la longueur des autres descriptions.

M. l'abbé Bignon a apporté encore un petit mémoire qui contenoit plusieurs passages de bons autheurs pour justifier l'inscription : « Brisaco paci condonato. « L'Académie y a fait une response que voicy: « Après avoir leü les passages rapportés sur le mot de « condonare » pour soutenir l'inscription Brisaco paco condonato, l'Académie a persisté dans son opinion. Quand il seroit vray que ce mot se peüst excuser, cela ne suffiroit pas pour le mettre parce que dans une inscription les termes doivent estre clairs et sans aucun équivoque, mais on ne conviendra jamais que condonare, au passif, ayt le sens qu'on luy veut donner. On voit que c'est une personne d'esprit et d'érudition 81 qui appuye une mauvaise cause de tout ce qui pouroit la rendre bonne, mais enfin condonare paci ne se peut dire et surtout par un ablatif absolu qui rend encore la phrase plus obscure. Délibéré à l'Académie royale des inscriptions le 23e de may 1699.

On a appris que le père Ménestrier faisoit une nouvelle édition de son Histoire du Roy par médailles où il inséroit beaucoup de médailles faites par la compagnie. M. l'abbé Tallemant a esté chargé d'envoyer un mémoire à M. de Pontchartrain pour l'en advertir.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

81. Vraisemblablement Michel Le Peletier de Souzy cité plus haut. Protégé du clan Louvois, beau-frère du prévôt des Marchands, il devient conseiller au conseil des Finances en 1702, après avoir exercé la charge d'intendant de Franche-Comté puis de Flandre. À la mort de Louvois il est nommé intendant des fortifications et travaille de concert avec Vauban et le roi lui-même à ce qu'on appelle "le pré carré". Issu d'une famille de magistrats, il ne pouvait qu'être "personne d'esprit et d'érudition", mais certes pas versé dans la numismatique, d'où l'opposition de l'Académie qui finit tout de même par l'élire en 1702 (voir mon dictionnaire bio-bibliographique des membres de l'Académie des inscriptions sous l'Ancien Régime). On comprend ce va-et-vient de ces aigres discussions que l'abbé Bignon se garda bien d'arbitrer, connaissant la puissance du personnage à la

461

cour.

M. Coypel a apporté la médaille de la prise de Luxembourg dont il a réformé le dessein. M. l'abbé Bignon le doit monstrer à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a leü à la compagnie une lettre de M. de Pontchartrain qu'on a trouvé à propos d'insérer icy: «Voicy, MM., un champ que je trouve bien vaste pour exercer l'esprit et la science de MM. de l'Académie des inscriptions, quelque estendüe qu'ayent en eux ces deux qualités et je doute mesme que la qualité d'inscriptions porte avec soy d'assés longs discours pour remplir une partie de cette estendue, mais enfin ne parlons point encore des proportions. Il s'agit seulement à présent de faire quatre inscriptions pour les quatre faces du piédestal sur lequel sera posée la figure équestre du Roy dans la place de Vendôme et c'est le sujet du travail que l'on propose à l'Académie. Le Roy ne veut rien que de grand, mais rien en mesme temps que de sage et raisonable et rien, en un mot, qui tienne de l'idée des bas-reliefs, esclaves et inscriptions de sa statue de la place des Victoires. Je vous donne le bonsoir, MM. » Sur cette lettre qui estoit accompagnée des grandeurs des cadres où l'on doit mettre ces inscriptions, MM. se sont chargés de penser pour la première assemblée à la manière dont on feroit ces inscriptions.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil d'une seconde médaille sur la paix et elle a esté arrestée [tondo vide]. Une guerre où la France avoit à balancer presque toutes les puissances de l'Europe ne se pouvoit soutenir sans qu'il en coustast au peuple de grands efforts et des dépenses extraordinaires. Tous les sujets du Roy concouroient avec une égale ardeur à sa gloire, mais plus ils s'empressoient de prodiguer pour luy leurs biens et leurs vies, plus le Roy souhaitoit de se voir en estat de les espargner. Les plus glorieux succès ne le dédommageoient pas à son gré de la perte d'un si grand nombre de soldats et d'officiers, ny des impositions qu'exigeoient les nécessités de l'Estat. Le désir de soulager la France le fit donc résoudre de relascher non seulement une partie des conquestes qu'il avoit desjà faites, mais de renoncer à celles qu'il se pouvoit promettre par la continuation de la guerre. Cette tendresse paternelle du Roy envers ses peuples a paru digne d'un monument particulier qui en éternise la mémoire. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la France aux pieds du Roy, pénétrée d'une vive reconnaissance. La légende : « Pater patriae » fait entendre que dans la conclusion de la paix le Roy a monstré pour ses sujets un vray cœur de père. Les mots de l'exergue sont : « Pacata Europa », l'Europe pacifiée. 1697.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 30 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Girardon qui a fait la figure équestre du Roy a fait apporter à la compagnie une table de bois de la hauteur des cadres destinés aux inscriptions sur laquelle il avoit fait escrire en caractères de diverses grandeurs pour choisir celle qui seroit la plus convenable. La compagnie l'a remercié et on a résolu de tirer les profils des figures équestres du Pont-Neuf et de la Place Royale et de faire copier les inscriptions qui y sont, afin de pouvoir prendre des mesures plus certaines. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de faire tirer ces profils et de faire copier les inscriptions.

M. l'abbé Renaudot a monstré parmy les inscriptions anciennes de Gruterus 82 celles qui se sont trouvées dans un ancien monument à Ancyre qui ont esté apportées à Rome et qui sont escrites dans les tables d'airain. Ces inscriptions contiennent en plusieurs tables toute la vie d'Auguste par des faits. La compagnie a extrêmement approuvé cette pensée d'autant plus que les faits louent d'avantage et qu'il seroit malaisé d'emplir autrement les quatre costés de la figure de la grandeur dont ils sont. Làdessus on a proposé de mettre à la face de devant une espèce de dédicace pour la Ville qui fait placer cette statue et les trois autres costés seront remplis de tout ce qu'il y a de remarquable dans la vie du roy jusqu'à présent.

M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'en faire un petit modèle pour marquer simplement les faits.

Il a esté question aussy de sçavoir si ces inscriptions seroient latines ou françoises. La

463

^{82 .} Jean Gruter, Inscriptiones antiquae totius urbis romanae..., Heidelberg, 1603.

compagnie, à la pluralité, penchoit à les faire latines, mais on a déféré à M. de Pontchartrain et à M. de Maurepas à en décider.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 2 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit que la médaille et l'inscription de Neuf-Brisac avoient enfin esté arrestées de la manière que l'Académie les a réformées et M. Coypel a esté chargé de dessiner la médaille

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la troisiesme médaille sur la paix et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les maux que la guerre force indispensablement de faire ou de dissimuler ne touchoient seulement pas le Roy pour ses sujets, mais par rapport mesme à ses ennemis. Une jalousie opiniastre aveugloit au contraire les confédérés et pour essayer de réparer leurs pertes, ils s'épuisoient de plus en plus et achevoient de se perdre. S. M. dans la résolution de les garantir de nouveaux malheurs où ils se précipitoient, n'escouta plus que sa modération et leur offrit ce qu'ils n'osoient espérer après cette longue suite de mauvais succès. Ce procédé généreux du Roy les désarma tous et le plaisir de sauver ses envieux et ses ennemis couronna la gloire de les avoir tant de fois vaincus. C'est le suejt de cette médaille. On y voit une Paix à la manière des Anciens sous la figure d'une femme qui d'une main tient un flambeau allumé dont elle brûle un monceau d'armes et de l'autre porte un rameau d'olives. La légende : « Salus Europae » signifie le salut de l'Europe ; les mots de l'exergue : « Pax terra marique parta » veulent dire la paix restablie et sur terre et sur mer en 1697.

La compagnie s'est séparée à cause des festes pour se rassembler le mardy 16 juin.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 16 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a monstré à la compagnie une lettre qu'il avoit receüe de M. de Pontchartrain par laquelle il faisoit sçavoir à la compagnie que le Roy défendoit au père Menestrier de prendre dans son livre le titre de *Histoire de Louis le Grand par les médailles* et d'y insérer aucune des médailles faites par la compagnie.

M. de Launay, directeur de la Monnoye pour les médailles, est venu à l'Académie et a monstré une inscription que M. le prévost des Marchands⁸³ luy a envoyée pour mettre dans les fondemens du piédestal de la figure équestre du Roy à la nouvelle place que l'on va bastir. L'Académie a trouvé cette inscription très mauvaise et a chargé M. Tallemant d'en donner advis à M. de Pontchartrain.

M. Coypel a monstré à la compagnie le dessein de la médaille de Neuf-Brisac qui a esté trouvé fort beau. Il a aussy fait voir le dessein qu'il a réformé de la médaille faite sur le retour de la santé du Roy en 1687. M. l'abbé Bignon s'est chargé de sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain sur ces deux desseins pour les donner ensuite au graveur.

M. l'abbé Renaudot a dit que M. l'archevesque de Paris⁸⁴ l'avoit prié de consulter l'Académie sur les médailles et les inscriptions que l'on doit mettre dans les fondations de l'autel que le Roy fait faire à Nostre-Dame. On a résolu, selon la coustume en ces occasions-là, de faire deux inscriptions qui seront gravées sur des tables de cuivre, l'une qui fera connoistre que le feu roy Louis XIII a mis sa personne et son royaume sous la protection de la Sainte Vierge et qu'il a fait vœu de faire bastir un maistre-autel dans l'église métropolitaine plus magnifique que celuy qui y est présentement. L'autre inscription fera connoistre que le Roy a exécuté le vœu du roy, son père et a fait construire l'autel plus magnifique encore qu'il n'avoit esté projetté. On a résolu aussy de faire deux médailles sur le mesme sujet ; l'une aura d'un costé la teste du roy Louis XIII; au revers on mettra ce prince en habits royaux prosterné au pied d'un autel de la Vierge comme se vouant luy-mesme et son royaume à la Sainte Mère de Dieu ; l'autre médaille aura d'un costé la teste du Roy et au revers la représentation de

^{83.} Claude Bosc.

^{84.} Mgr de Noailles, proche de Fénelon.

l'autel que S. M. fait bastir en l'église de Nostre-Dame. Ces médailles doivent estre accompagnées de légendes convenables au sujet. M. l'abbé Renaudot s'est chargé de travailler à toutes ces inscriptions et de les apporter au premier jour à la compagnie.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 20 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

- M. l'abbé Renaudot a apporté à la compagnie deux inscriptions pour mettre sur les plaques de cuivre. Les voicy :
- pour le roy Louis XIII: «Ludovicus XIII, Francorum et Navarrae rex Christianissimus, domesticis moribus compositis, haereticorum audacia compressa et exarmata, cultu legitimo ubique instaurato, hostibus debellatis, sociis restitutis, se regnum et Francorum gentem Deo sub Virginis Deiparae patrocinio dicavit et consecravit, annuas in Assumptionis festo supplicationes instituit, aram cum ornamentis vovit. Anno Sal. 1638.»
- pour le Roy: «Ludovicus XIV Magnus, Justi filius, Henrici Magni nepos, haeresi profligata, religione amplificata, bellis maximis terra marique feliciter confectis Deo exercituum, victoriae et pacis auctori, sub invocatione Beatae Mariae tutelaris, patronae suae et regni, in majori basilica aram a patre votam posuit amplioremque et ornationem faciendam curavit. Anno Sal. 1699. »

La seule chose qui avoit fait quelque difficulté, c'est que l'on croyoit inutile de mettre que le Roy consacroit sa personne et son royaume à Dieu et à la Vierge, parce que tout est naturellement consacré à Dieu. On a cru néantmoins le devoir laisser parce que c'est tousjours Dieu qui est le principe de tout bien et qu'on ne s'adresse à la Sainte Vierge que pour aller à luy.

- M. l'abbé Tallemant a monstré à la compagnie un essay pour les inscriptions du piédestal de la figure équestre du Roy :
- pour la guerre : « Discordias civiles a puero diremit, imperii fines longe propagavit, disciplinam militarem restituit, bella omnia feliciter gessit, plusquam triginta victorias terra marive reportavit,

urbes cepit munitas trecentum et quinquaginta, Batavos una expeditione debellavit, socios et foederatos defendit et servavit, de Germanis, Hispanis, Anglis et Batavis simul conjuratis triumphavit, gallicum nomen, etc. »

- pour la religion: « Edictum Nannetense abolevit Calvinianam haeresim profligavit, singularium certaminum furorem coercuit, aedes sacras plusquam tercentum fundamentis erexit, ptochotrophia plurima fundavit. »
- pour la paix: «Commercia Gallis ubique aperuit, naves bellicas plurimas, quadraginta triremes mari Mediterranei quindecim Oceano struxit, nautarum sexaginta millia conscripsit, Bonas Artes instauravit et locupletavit, quater fanum clausit, invalidorum militum quieti providit, etc...»

On est convenu que c'est de cette manière que les inscriptions doivent estre faites, mais on a trouvé qu'elles ne contenoient pas tous les faits principaux et que les matières n'estoient pas bien distribuées. On a prié M. l'abbé Tallemant comme mieux instruit ayant le catalogue entre les mains, de faire en françois la distribution de tous les faits et qu'ensuite M. Dacier se chargeroit de faire en latin ce qui regarde la guerre, M. de Tourreil ce qui regarde la paix, M. l'abbé Renaudot ce qui regarde la religion et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de la dédicace pour la ville.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 23 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la trêve qu'il a réformé. M. l'abbé Bignon l'a pris pour le monstrer à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a monstré à la compagnie les trois inscriptions en françois. Elles ont paru assés exactes et après les avoir examinées, M. Dacier a pris celle de la guerre, M. de Tourreil celle de la paix et M. l'abbé Renaudot celle de la religion. On a trouvé à propos de les insérer dans le registre :

- Guerre : « Dès qu'il a commencé à régner il a commencé à vaincre. Les guerres civiles de sa minorité n'ont jamais interrompu le cours de ses conquestes. Dès qu'il a pu porter les armes, il a paru dans ses armées et y a porté l'ordre, le bonheur et la victoire. Il a mis la discipline militaire à un si haut point que les trouppes françoises ont esté partout invincibles. Il a gagné trente grandes batailles sur terre ou sur mer. Il a pris trois cent quarante villes presque toutes en personne, plusieurs à la veüe des armées innombrables de ses ennemis. La Hollande s'est veüe aux abois dans une seule de ses campagnes. L'Empire, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre et plusieurs autres souverains se sont vainement ligués contre luy. Leurs plus fortes villes ont esté prises et leurs armées taillées en pièce. Il a porté les limites de la France jusqu'au Rhin du costé de l'Allemagne. Il les a estendues considérablement en Flandre du costé de la mer et dans le Hainaut, et Cambray et Valenciennes, autrefois la terreur des provinces servent aujourd'huy à leur seüreté. Il a eu en mesme temps plus de quatre cens mille hommes soudoyés, plus de six vingt vaisseaux de guerre et quarante galères armées, soixante mille pilotes ou matelots enrôlés. Les plages les plus lointaines du Levant et du Couchant ont éprouvé la terreur de ses armes et ont appris à respecter les pavillons françois. L'Europe enfin lasse d'estre vaincue a consenti à une paix que rien désormais semble ne pouvoir troubler »

- Paix : « Il n'a fait la guerre que pour soutenir la gloire de son royaume et pour destruire les entreprises de ses voisins jaloux de sa grandeur et de sa prospérité. Il a tousjours rendu la paix avec joye et n'a escouté que sa modération en la donnant. Les sciences et les arts sont portés au plus haut point de leur perfection. Les bienfaits et le goust du prince ont ramené les fameux siècles de Grèce et de Rome. Sa grande puissance sur les deux mers a introduit toute sorte de commerce dans le royaume. Les deux Indes voyent tousjours dans leurs ports des pavillons de France. Les manufactures fournissent des toiles et des estoffes à toutes les nations de l'univers. Il a réformé la chicane et la longueur de procès par une nouvelle ordonnance. Les officiers et les soldats invalides par l'âge ou par les blessures subsistent de ses bienfaits jusqu'au nombre de quatre mille dans sa superbe maison qu'il a fondée pour leur retraite. Il a institué des escoles de guerre pour la noblesse et la maison de Saint-Cyr pour l'éducation et pour l'establissement de trois cens pauvres damoiselles. Il a joint les deux mers, etc. »

- Religion : « Roy Très Chrestien et fils aisné de l'Église, il n'oublia rien pour maintenir la véritable religion. Dès les premières années de son règne, il procura la paix au Saint-Siège et le repos à toute l'Italie. Il a restabli l'électeur de Trêves dans ses estats après luy avoir fait rendre la liberté. Il a remis Erford sous l'obéissance de l'électeur de Mayence. Il a sauvé l'Empire et l'Allemagne que le Turc pressoit de toutes parts. La fureur des duels a esté arrestée par sa justice et par sa ferme autorité l'Édit de Nantes fut révoqué. »

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 27 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot a apporté les légendes des deux médailles pour Nostre-Dame. On les a examinées et elles ont esté arrestées. Pour Louis XIII, d'un costé sa teste avec l'inscription: «Ludovicus XIII, Francorum et Navarrae rex Christianissimus»; au revers le roy Louis XIII prosterné en habits royaux au pied de l'autel de la Sainte Vierge. La légende : « Se et regnum Deo sub Beatae Mariae tutela consecravit, aram vovit »; à l'exergue : « M DCXXXVIII. » Pour le Roy, d'un costé la teste du Roy avec l'inscription : « Ludovicus XIV Magnus Francorum et Navarrae rex Christianissimus »; au revers le dessein de l'autel de Nostre-Dame. La légende : « Votum a patre nuncupatum solvit, aram posuit »; à l'exergue : « M DCXIXC. »

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 30 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les 40 galères du Roy establies à Marseille et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le peu d'attention qu'on avoit eu pour la Marine sous la minorité avoit si fort diminué le nombre des galères que depuis la perte des cinq qui estoient commandées par le chevalier de La

Férière⁸⁵, on peut dire qu'il n'y avoit presque plus de galères en France. Dès que le Roy eut pris le gouvernement de ses estats, S. M. qui vouloit se rendre aussy puissant sur mer que sur terre, songea à en faire construire plusieurs et fit acheter quantité d'esclaves turcs pour garnir les chiourmes. Le nombre de ces galères est monté jusqu'à quarante, tousjours prestes à mettre en mer au premier ordre. Le port de Marseille a esté choisy pour le lieu de leur retraite. Ce port est aisé à fermer d'une chaisne ; le bassin contient aisément plusieurs galères qui y sont à flot et la douce température de l'air contribue extrêmement à maintenir tousjours les forçats en bon estat. Le Roy y fit bastir un arsenal qui est rempli de toutes les choses dont on a besoin pour l'armement et pour l'entretien des galères. Il y en a tousjours sur le chantier; les ouvriers y sont si bien instruits et toutes choses y sont si bien disposées qu'en moins d'un jour, s'il est nécessaire, une galère peut estre commencée, achevée et mise en estat de voguer. Voylà ce qui a rendu le corps des galères de France si fameux et si redoutable dans tout le Levant. C'est le sujet de cette médaille. On y voit au milieu du port de Marseille une galère toute appareillée et preste à voguer. Les mots de la légende : « Assertum maris Mediterranei imperium » signifie l'empire de la mer Méditerranée restably; à l'exergue il y a : « Quadraginta triremes. 1688 » pour marquer le nombre des quarante galères et l'année où ce nombre s'est trouvé complet.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 4 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description réformée par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la bataille de Nerwinde et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les mouvements que fit le mareschal-duc de Luxembourg après la prise de la ville et du chasteau d'Hüy firent croire aux confédérés qu'il avoit dessein d'attaquer les trouppes qu'ils avoient mises dans les lignes de Liège. Dans cette pensée, ils y

470

⁸⁵ Voir Taillemitte

firent encore entrer dix nouveaux bataillons, mais le mareschal-duc de Luxembourg, au lieu d'aller du costé de Liège, prit le parti de marcher à eux pour les combattre. Le prince d'Orange et le duc de Bavière qui estoient très advantageusement campés en deçà des deux Géettes86 derrière des villages de très difficile accès, surtout pour de la cavalerie, dès qu'ils le virent approcher, songèrent à se retrancher. Ils firent travailler toute la nuit avec une diligence incroyable et avec tant de succès que tout le front par lequel ils pouvoient estre attaqués se trouva, dès le matin, très bien fortifié et bordé de plusieurs bataillons d'infanterie et de quatre-vingt pièces de canon qui tiroient continuellement. Le mareschalduc de Luxembourg ne laissa pas de se mettre en devoir de les forcer. Il commença l'attaque dès le matin par les villages de Nerwinde et de Laër. Les François les emportèrent deux fois avec beaucoup de vigueur et en furent deux fois chassés, mais par un troisiesme effort, ils s'en rendirent absolument les maistres et la cavalerie s'estant ouvert un passage à travers les retranchements, les ennemis furent forcés de toutes parts et la déroute devint générale. Ils y perdirent vingt mille hommes et toute leur armée fut dispersée et mise en fuite. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un trophée au haut duquel est une couronne vallaire. Les mots de la légende : » Caesa hostium viginti millia, tormenta belli capta, septuaginta sex, signa relata nonaginta » signifient vingt mille hommes tués ou blessés, soixante-seize canons pris et quatre-vingtdix drapeaux; à l'exergue: « De foederatis ad Nerwindam », victoire remportée sur les confédérés à Nerwinde. 1693. »

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 7 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur l'achèvement du canal de Languedoc qu'il a

^{86.} Bras de la Géette, près d'Aschot.

réformé. M. l'abbé Bignon s'est chargé de le monstrer à M. l'abbé Bignon.

MM. de Tourreil et Dacier ont fait voir les inscriptions dont ils estoient chargés. M. de Tourreil pour la Paix et M. Dacier pour la Guerre. On les a examinées avec soin, on a fort discuté, et la matière et les termes de chaque inscription et sur les remarques de la compagnie; l'un et l'autre ont promis de corriger et de l[es] rapporter à la première assemblée.

M. l'abbé Bignon a dit que ses affaires l'obligeoient de faire un tour à son abbaye⁸⁷ et que son voyage seroit de trois semaines. M. l'abbé Tallemant, comme secrétaire, a esté chargé, durant son absence, de rendre compte à M. de Pontchartrain de ce qui se fera dans la compagnie.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 11 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté à la compagnie l'inscription de la principale face du piédestal et a dit que M. Pavillon luy en avoit fourni une partie. On a examiné cette inscription, on y a fait quelques corrections et elle a esté arrestée.

> « Ludovico Magno Decimo quarto, Francorum et Navarrae rex Christianissimus, Victori perpetuo, Religionis vindici, justo, pio, felici, patri Patriae, erga urbem munificentissimo quam arcubus, fontibus, plateis, ponte lapideo, valo amplissimo arboribus consito decoravit. Innumeris beneficiis cumulavit quo imperante securi vivimus, neminem timemus. Statuam hanc equestrem quam diu oblatum recusavit et civium amori

^{87.} De Saint-Quentin-en-L'Isle (Aisne).

omniumque votis indulgens erigi tandem passus est. Preafectus et aediles acclamante populo posuere. 1699. Optimum principem Deus servet. » [Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 14 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot a apporté l'inscription pour la Religion. On l'a examinée, on y a fait des corrections et elle a esté arrestée. :

« Christianissimus et Ecclesiae primogenitus, Religionis antiquae vindex, eam domi forique propagavit.

Edicto Nannetensi quod olim temporum infelicitas extorserat,

haereticorum factionem a patre afflicatam et exarmatam.

Honoribus, dignitatibus, publicis officiis spoliatam

sine bello extinxit,

templa profana novitatis evertit, pravi cultus reliquias abolevit.

Ad unitatem catholicam reversis ne fidei morumque doctrina

et ad pie vivendum subsidia deforent providit.

Dociles praemiis conciliavit, egentes sublavit, omnes clementia et mansuetudine in officio continuit.

Trecentas ecclesias a fundamentis erexit, ornavit.

In extremam Asiam episcopus et sacerdotes qui Christum gentibus annunciarent misit et liberalissime fovit.

Christianos totos Oriente ab infidelium injuriis securos preastitit,

loca sancta vi christianis peregrinis, majestate nominis

effecit.

Sepulchrum Domini pretiosissimis donariis decoravit,

arma othomanica Germanorum cervicibus

imminentia profligatis ad Arrabonem Turcis depulit, Cretam obsessam navium et copiarum subsidiis diu sustentavit, captivos christianos, etiam hostes, ex barbarica servitute liberavit, Argentoratensi Ecclesiae a Clodoveo et Dagoberto fundatae, sacra patria et episcopum post annos CLIIreddidit. Electorem archiepiscopum Ecclesiae Trevirensis suae Erfurdiam Moguntinae restitui procuravit, insanos singularium certaminum furorem sanctissimis legibus et inexorabili severitate compressit, domos alendis et educandis pauperibus construxit et ditavit, amplissime regnare sibi visus est cum Religionem sanctissimam et castissimam, potestate, legibus, exemplo, justitia, liberalitate defendit, firmavit, stabilivit. « [Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 18 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier a apporté l'inscription pour la Guerre. On l'a examinée et avec quelques corrections elle a esté arrestée :

« A victoriis regnum puer

quinquennis auspicatus est,
annum XVI ingressus, exercitibus praefuit,
fortunam victoriamque comites duxit.
Licentiae militum fraena injecit disciplinamque
militarem restituit.
Hostes terra marique tricenis praestiis fudit,
CCL urbes munitas cepit,
Bataviam una aestate victoriis peragravit,
Germaniae, Hispaniae, Bataviae, totiusque
fere Europae conjuratae, pluribus in locis
maximeque diversis conuatus repressit,
validissimas urbes expugnavit,
exercitus delevit,

victis pacem dedit, socios et foederatos servavit, mare a praedonibus pacavit, Asia, Africa et America sensere quid Marte posset, imperii fines longe lateque propagavit, CC millia militum sub signis habuit, naves CXX triremes XL nautarum praeter remiges LX millia bellum late divisum atque dispersum quod conjuxerant reges potentissimi et susceperant integrae gentes, mira prudentia et felicitate confecit, regnum non modo a belli calamitate, sed etiam a metu calamitatis defendit, Europa damnis fatigata, conditionibus ab eo latis tandem acquievit et cujus virtutem et consilium armata timuerat ejus mansuetudinem et aequitatem pacata miratur et diligit. « [Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 21 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. de Tourreil a apporté l'inscription pour la Paix. On l'a examinée et après quelques corrections, elle a esté arrestée :

« Arma semper sumpsit invitus, posuit volens Christiani orbis quater pacator Illo regnante et auspice, scientiis, artibus, commercio

Floruit Gallia.
Viros doctrina insignes ubique munificentia

prosecutus
Scientiarum, numismatum, picturae, statuariae,

architectonices

Academias instituit.

Galliam Academiam adoptavit,

Cinctas contubernales habuit

Easque vel difficilissimis temporibus liberalitate Fovit.

Peritissimos artifices tam exteros quam suos Donis invitavit, excitavit praemiis.

Navalibus copiis utramque Indiam Gallis Aperuit. Interno mari Oceanum junxit, Litigiosas ambages foro summovit, Regnum emendavit legibus, moribus ornavit, Superiorum judicum delectu non semel in provincias misso Quod inferiorum vel errore vel corruptela peccatum fuerat correxit Ac tenniores a potentiorum injuriis vindicavit. Oppidis et arcibus plus ducentis munitissimis Auxit majestatem imperii. Firmavit aeternitatem Milites annis aut vulneribus debiles Non in decoro dedit frui otio Ac domo excepti regiae pari Sancyrianas aedes alendis et educandis noblibus puellis Dicavit.

Rerum moderator

Sibi ipse consiliarus, quaestor, administer, Quietis quam dat vix particeps Tot tantaque negotia sustinuit solus, Aditu facilis, comis alloquio, patens semper precibus saepe votis

Occurrens,

Pater Patriae

Omnem caritate ac providentia complexus Quantus militiae, tantus domi,

Unum victoriarum laborumque fructum quaesivit Felicitatem populi. »

Comme le temps pressoit pour donner ces inscriptions à MM. de la Ville afin qu'elles parussent autour du piédestal au jour destiné par eux pour découvrir la figure équestre, M. l'abbé Tallemant s'est chargé de les porter à Versailles à M. de Pontchartrain.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 28 juillet

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, La Loubère, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Jacques avoit fait vaquer le samedy.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit esté à Versailles le dimanche précédent, qu'il avoit monstré à M. de Maurepas les inscriptions, qu'il en

avoit paru très content et luv avoit fait connoistre seulement qu'on oubliait dans l'inscription de la Paix le règlement que le Roy a fait pour les pilotes, matelots et gens de marine qui sont, ou cassés de vieillesse, ou estropiés, par lequel il leur donne un congé honorable pour vivre dans leur pays, avec la moitié de leur paye pendant toute leur vie, ce qui n'est pas moins advantageux que l'establissement des Invalides pour les trouppes de terre. M. de Pontchartrain à qui il avoit ensuite monstré les inscriptions n'en avoit pas moins paru satisfait et les avoit retenues pour les monstrer au Roy le jour mesme. M. l'abbé Tallemant a adjousté que, dès le lundy matin, il avoit receü de M. de Pontchartrain la response que voicy: «Je vous renvoye, Monsieur, tout ce que vous m'avés laissé ce matin. Je l'ay fait voir au Roy qui en a esté très satisfait et en a bien voulu entendre par deux fois la lecture. Il croit seulement que le siège de Candie et la bataille de Saint-Gothard ne sont pas bien placées dans l'inscription de la Religion et que c'est dans l'inscription de la Guerre qu'elles le doivent estre si on veut en parler. C'est la justesse de son discernement et le caractère correct de son jugement qui luy fait dire que la guerre avec les Turcs n'est qu'une guerre ordinaire d'estat à estat et point du puisqu'ils tout guerre de religion, sont communément nos amis et assés ordinairement très fidèles amis, ce qui ne peut jamais estre entre gens qui n'agiroient que par un esprit de religion qui ne connoist point de retour volontaire ny de mesnagement. S. M. veut encore que, par sa délicatesse et par scrupule, qu'on oste le mot d' « aeternitatem » dans l'inscription de la Paix et croit que tout autre mot qui signifiera simplement la durée doit suffire, sans aller jusqu'à l'hyperbole de l'Éternité. Je suis à vous, M... », signé Pontchartrain.

La compagnie a eu une très grande joye de la satisfaction que le Roy avoit tesmoigné de son travail et de la bonté de M. de Pontchartrain et on a résolu, suivant l'ordre de S. M., d'adjouster à l'inscription de la Guerre la bataille de Saint-Gothard et le secours de Candie et de changer l'inscription de la Paix le mot d'aeternitatem. On a résolu aussy, suivant l'advis de M. de Maurepas d'adjouster à cette mesme inscription le règlement des matelots invalides.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 1er aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel

MM. Dacier et de Tourreil ont tous deux pensé à la mesme expression pour les matelots invalides qui est : « Dimittere honesta missione », ce qui convient admirablement bien au congé qu'on leur donne qui leur est tout à fait honorable, mais comme il falloit varier les termes qui expriment l'invalidité des matelots comme celle des soldats de terre, on a arresté les deux ensemble : « Milites senio aut vulnere invalidos non in decoro dedit frui otio ac domo excepit regiae pari. Nautas annis aut vulneribus graves honesta missione demisit et certum stipendium constituit. «

M. l'abbé Tallemant a représenté qu'il croyoit nécessaire d'adjouster encore à l'inscription de la Paix que le Roy avoit fait de nouveaux ports sur les costes du royaume. On a esté de son advis et sur-lechamp, on a fait cette inscription : « Novos portus, tutas maximis classibus stationes fecit. «

M. de Tourreil a dit que pour changer le mot aeternitatem il falloit absolument changer toute la phrase et pour cela il a proposé de mettre : « Vrbes aut arces extruxit aut munivit plus ducentis, hostium terrores imperii firmamenta. « La compagnie a fait quelque difficulté de « hostium terrores »; on a trouvé néantmoins que la phrase estoit bien latine et on s'y est arresté.

M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer à M. de Pontchartrain ces nouvelles inscriptions.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 4 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel

M. l'abbé Tallemant a monstré à la compagnie la response de M. de Pontchartrain sur les inscriptions. Le Roy les avoit toutes aprouvées et M. de Pontchartrain aussy, excepté la dernière parce que l'augmentation que le Roy a faite à Brest et à Toulon est plus considérable que les nouveaux ports qu'il a

faits. Comme le temps pressoit extrêmement pour faire escrire ces inscriptions, la compagnie a travaillé à refaire cette ernière inscription et elle a esté ainsy changée: « Novos portus fecit, veteres ampliores et tutiores reddidit. « Cependant, on a résolu, en attendant la décision de M. de Pontchartrain, de faire tousjours commencer les peintres à escrire à l'Hostel de Ville. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de veiller à ce que les peintres disposent bien les inscriptions et n'y fassent point de faute et MM. ont aussy promis de passer à l'Hostel de Ville pour donner leur advis.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 8 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'establissment de quinze galères sur l'Océan et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le Roy ayant esté informé qu'après la bataille navale gagnée par les François dans la Manche contre les flottes d'Angleterre et de Hollande, faute de pouvoir conduire dans nos ports les vaisseaux pris ou mis hors de combat, on avoit esté obligé de les couler à fond ou de les abandonner, il jugeoit qu'il seroit d'une grande utilité d'avoir en de pareilles occasions des galères sur l'Océan, non seulement pour remorquer les vaisseaux qu'on pourroit prendre, mais les nostres mesme lorsqu'ils avoient esté maltraités, persuadé d'ailleurs que ces galères pourroient beaucoup contribuer à asseurer et à garentir nos costes. Il en fait constuire 15 qui furent distribuées dans les différents ports de l'Océan où, en effet, pendant tout le cours de la dernière guerre, elles ont rendu de très grands services et ont fait la principale seureté des portes ou des rades. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le plan de la ville et du port du Havre-de-Grâce, avec une galère toute appareillée et preste à voguer. Les mots de la légende : « Oceani portuum securitas » signifient la seüreté des ports de l'Océan. Il y a à l'exergue: « Quindecim triremes 1690 », quinze galères construites en l'année 1690.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Pontchartrain approuvoit l'inscription sur les ports. [Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 11 aoust

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Gironne et elle a esté arrestée [tondo vide]. Dès que le mareschal-duc de Noailles se fust rendu maistre de Palamos, il marcha à Gironne qu'il envoya investir le 19 de juin et il arriva le lendemain devant la place avec le reste de l'armée

Après avoir reconnu et examiné touts les environs, il se détermina à l'attaquer par le fort des Capucins et en plein jour, il fit emporter ce poste. La tranchée fut ouverte devant la ville et devant le fort du Connétable, la nuit du 24 au 25. Les ennemis qui occupoient le fort voyant que le canon avoit fait une brèche considérable à l'un de leurs bastions et qu'on alloit leur couper la communication de la ville, l'abandonnèrent. On continua les attaques contre la ville et le trente, lorsqu'on estoit en estat d'attacher le mineur, les assiégés craignant le sort de Palamos demandèrent à capituler. C'est le sujet de cette médaille. On y voit Hercules qui foule aux pieds Gérion. On a pris ce type à cause que l'on prétend que ce fut en ce pays-là qu'Hercule vainquit Gérion et qu'il y fonda ensuite la ville de Géronne. Il n'y a que la date à l'exergue : 1694.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 18 aoust

MM. Charpentier, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de la Vierge avaoit fait vaquer le samedy. MM. Despréaux et Renaudot avoient envoyer s'excuser.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la prise d'Ath et elle a esté arrestée [tondo vide]. Le bruit s'estoit respandu dès le commencement de l'année 1697 que le Roy auroit au printemps de cette année-là, deux armées en Allemagne, une sur le haut Rhin et l'autre, plus

considérable, sur le bas Rhin, pour faire un siège sous le mareschal de Catinat que la paix d'Italie avoit mis en estat de repasser en France avec l'armée qu'il commandoit. C'est ce qui obligea les ennemis à fortifier Mayence et deux autres places et à y jetter leurs meilleures trouppes. Ces bruits continuèrent jusqu'à la fin d'avril et les desseins du Roy furent conduits avec beaucoup de prudence et de secret. Les officiers généraux qui devoient faire la campagne sous le mareschal de Catinat et qui estoient en marche pour l'Allemagne receürent un contre-ordre de se rendre au plus tost en Flandre où ce mareschal estoit allé pour faire le siège d'Ath. La place estoit fortifiée de huit bastions entourés d'un fossé plein d'eau, également large et profond et d'un grand nombre de dehors. Il y avoit dedans trois mille six cens hommes de garnison ; l'électeur de Bavière et le prince d'Orange marchèrent au secours à la teste de cent mille hommes, mais ils n'osèrent pas tenter le combat. Ainsy, cette importante place qui, par le nombre de ses ouvrages, devoit estre si meurtrier, se rendit à composition après treize jours de tranchée ouverte et il n'en cousta pas plus de cent hommes aux assiégeans. Les armées françoises campèrent pendant tout le reste de l'esté le long de la Denre et dans le pays au-delà où elles vesquirent aux despens des ennemis. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un soldat qui présente au fleuve de Denre un estendart françois avec ces mots latins à la légende : « Tenera Gallis patens » qui signifient la Denre ouverte aux François ; à l'exergue il y a : « Atha capta », prise de Ath, 1697.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 22 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que comme le public avoit paru satisfait des inscriptions du piédestal de la figure équestre du Roy, il croyoit nécessaire de les imprimer, de peur qu'il n'en courust de mauvaises copies et que c'estoit le sentiment de M. de Pontchartrain. La compagnie a esté de son advis et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de faire faire cette impression à l'Imprimerie royale. Plusieurs de MM.

craignant qu'on en fist de mauvaises traductions estoient d'advis que ceux qui avoient fait les inscriptions les traduisissent et que la compagnie les reverroit, mais on a cru plus à propos de les donner simplement en lain et M. de Pontchartrain à qui on en avoit parlé estoit aussy de ce sentiment.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 29 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La distribution des prix de l'Académie Françoise et la feste de Saint-Louis avoient fait vaquer le mardy.

M. l'abbé Bignon a apporté un mémoire de M. de Pontchartrain qui contenoit quelques remarques sur le dessen de la médaille de Neuf-Brisac. Comme cela ne regardoit que le dessein, la compagnie a prié M. Coypel de voir M. [Le] Pelletier et de faire en sorte qu'il soit content.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 1er septembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la prise de Carthagène en Amérique et elle a esté arrestée [tondo vide]. Dans le mesme temps que la prise de Barcelone jettoit l'espouvante dans toute l'Espagne, la nouvelle y vint que les François avoient pris et pillé Carthagène en Amérique. Le s^r de Pointis⁸⁸ s'estant présenté au Roy pour tenter cette entreprise, S. M. avoit poussé ses vaisseaux et des particuliers attirés par l'espérance du gain avoient fourny aux frais de l'armement. Pointis partit au mois de janvier, avec six vaisseaux de guerre, trois frégates, deux flutes et une galiotte à bombes. Il mouilla au commencement de mars dans un des ports de Saint-Domingue où il trouva quinze cens flibustiers qui se joignirent à luy. Avec ce renfort il arriva devant Carthagène. La ville

^{88.} Jean-Bernard Louis de Saint-Jean, bon de Pointis (1645-1701), formé par Duquesne et Tourville.

est bastie dans une presqu'isle et elle est divisée en haute et basse ville; la haute est entourée de bastions et la basse défendue par un port dont les approches sont très difficiles. Il y avoit sur les remparts plus de cent pièces de canon en batterie et avant d'y pouvoir arriver, il falloit s'emparer de plusieurs forts qui estoient sur les avenues. Les flibustiers emportèrent d'abord le premier avec tant d'audace que les Espagnols s'enfuirent et abandonnèrent les autres. La basse ville, aussytost après, fut prise d'assaut et la ville haute fut battue du canon avec tant de furie pendant u jour ou deux que les troisiesme elle se rendit à discrétion. Pointis qui pouvoit l'abandonner au pillage se contenta de la mettre à rançon et d'en faire démolir les bastions et les forts. Il n'est pas imaginable le prodigieux butin qu'on y fit, car outre ce que chaque soldat eut pour sa part, on apporta en France dix millions, tant en espèces qu'en lingots, pierreries et meubles d'or. Ces trésors embarqués. Pointis remis à la voile. Vingt vaisseaux anglois le cherchoient pour l'envelopper. Il les trouva à cinquante lieues de Carthagène et ils canonèrent deux jours durant, mais il sceut si bien les éviter qu'il continua sa route sans rien perdre. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la ville de Carthagène sous la figure d'une femme couronnée de tours. Elle est assise sur le bord de la mer au pied d'un cocos et il y a des trésors respandus autour d'elle. La légende : « Hispanorum thesauri direpti » signifie les trésors des ennemis pillés et à l'exergue ces mots: « Carthago americana vi capta» veulent dire Carthagène en Amérique prise d'assaut. 1697.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 5 septembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la méddaille sur la prise de Barcelone, mais on l'a prié d'y retoucher.

M. l'abbé Bignon a annoncé les vacances ordinaires et la compagnie s'est séparée pour se rassembler le samedy 14 novembre.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Devises pour les jettons de l'année 1699

- Pour les Bastimens, 25 nov. 1698
- Pour le Trésor royal, 29 nov.
- Pour les Parties casuelles, idem
- La Marine, idem
- L'extraordinaire des Guerres, idem
- L'ordinaire des Guerres ; idem
- La Ville, idem
- Les galères, 2 déc.
- M^{me} la duchesse de Bourgogne, idem
- Pour la compagnie de Saint-Domingue, 24 janv.
 - Pour l'Académie royale des sciences, 7 mars

Catalogue des descriptions de médailles examinées et arrestées dans l'Académie royale des inscriptions depuis le 15 novembre 1698 jusqu'au 5 septembre 1699

- Les récompenses données aux matelots, 1692, 13 nov. 1698
 - La conqueste de la Savoye 1690, 20 déc.
 - Défaite des Anglois à Québec 1690, 12 janv.
 - Bataille de Stenkerque 1692, 27 janv.
 - mesme sujet, 31 janv.
 - Les fossés jaunes 1680, 10 mars
- L'inutilité du bombardement de Dunkerque 1695, 17 mars
- Le mariage de m^{gr} le duc de Bourgogne1697, $28 \; mars$
- Réception du roy d'Angleterre en France 1689, $7~\mathrm{avr}$.
 - Campagne de 1667, 11 avr.
 - prise de Dimud et de Deinsse 1695, 2 may
 - Descente des Anglois à Brest 1694, 5 may
 - Bataille du Ter 1694, 9 may
 - La paix 1697, 12 may
 - Prise de Palamos 1694, 16 may
- Défaite de la flotte marchande hollandoise par le chevalier Baert à la veüe du Texel 1696, 19 may
 - Seconde médaille sur la paix 1697, 26 may
 - Troisiesme médaille sur la paix 1697, 2 juin
- Quarante galères establies à Marseille 1686, 30 juin
 - Bataille de Nerwinde 1693, 3 juil.
- Establissement de 15 galères sur l'Océan 1690, 2 aoust
 - Prise de Gironne 1694, 11 aoust

- Prise d'Ath 1697, 18 aoust
- Prise de Carthagène 1697, 1er sept.

Catalogue des médailles inventées dans l'Académie royale des inscriptions depuis le 15 novembre 1698 jusqu'au 7 septembre 1699

- Sur ce que la France a soutenu la guerre contre tous les princes de l'Europe pendant dix ans sans avoir receü aucun dommage 1697, 6 déc.
 - Sur le port et l'arsenal de Toulon, 9 déc ;
 - Sur la prise d'Ath 1697, 16 déc.
 - Sur le camp de Compiègne 1698, 21 fév.
- Sur la construction de Neuf-Brisac 1699, 2 juin
- Sur le nouvel autel basti à Nostre-Dame, 27 juin

Inscriptions faites par l'Académie royale des inscriptions

- Pour les fondements de l'autel que le Roy a fait bastir à Nostre-Dame, 21 juin
- Pour le piédestal de la statue équestre du Roy en 1699, 11, 14, 18, 21 juil.

Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles 1699. Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles 1699.

Registre journal des délibérations et des assemblées de l'Académie royale des inscriptions depuis le mardy 14^e novembre 1699 jusqu'au mardy 7^e septembre 1700

Liste des académiciens :

- M. le Chancelier
- M. le comte de Pontchartrain
- M. l'abbé Bignon
- MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, La Loubère, Dacier, Pavillon
 - M. l'abbé Tallemant secrétaire
 - M. Coypel pour les dessins

Du samedy 14 novembre

Les assemblées ont recomencé au Louvre à l'ordinaire. M. l'abbé Tallemant avoit envoyé des billets à MM. les académiciens qui s'y sont trouvés à l'heure marquée. M. l'abbé Bignon, MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Pavillon estoit retenu par ses incommodités ordinaires et M. de La Loubère par ses emplois.

Le changement arrivé pendant les vacations par la promotion de M. de Pontchartrain à la charge de Chancelier et de garde des Sceaux de France avoit remis l'Académie royale des inscriptions entre les mains de M. le comte de Maurepas, son fils, comme estant sercrétaire de la Maison du Roy, à laquelle charge les académies et les lettres appartenoient de tout temps et à laquelle elles avoient esté rejointes depuis la mort de M. de Louvoys qui, succédant à M. Colbert dans la charge de surintendant des Bastimens du Roy où M. Colbert les avoit transférées pour embellir davantage la charge de surintendant des Bastiments dont M. de Blainville, l'un de ses enfants, estoit pourveü. Comme M. de Maurepas que nous nommerons désormais M. de Pontchartrain estoit depuis longtemps académicien honoraire de l'Académie royale des inscriptions et que depuis qu'il estoit receü en survivance de la charge de secrétaire d'Estat, la compagnie estoit accoustumée à avoir une relation estroite avec luy, ce changement n'en a apporté aucun dans l'Académie et la première chose qu'on a faite a esté de députer M. l'abbé Bignon président de l'Académie et M. l'abbé Tallemant secrétaire pour faire les compliments de la compagnie à M. de Pontchartrain et pour supplier M. le Chancelier de trouver bon que l'Académie le mette tousjours à la teste de sa liste et qu'elle puisse compter sur sa protection.

On a ensuite parlé des devises et comme M. Chamillard, contrôleur général, avoit dans son département le Trésor royal et les Parties casuelles, on a jugé à propos de ne point faire de devises à ces deux sujets-là jusqu'à ce qu'on eust sçû sa volonté.

On a aussy chargé M. l'abbé Tallemant de sçavoir de M. Mansard, surintendant des Bastimens, s'il souhaitoit prendre ses devises de la compagnie, ainsy qu'il avoit esté pratiqué par ses prédécesseurs.

M. l'abbé Bignon a exhorté MM. à travailler incessamment aux devises de la Marine, des galères, de l'extraordinaire et de l'ordinaire des Guerres, de la Ville, de M^{me} la duchesse de Bourgogne et de la Chambre aux deniers.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Pavillon ne pouvant venir à l'assemblée avoit prié M. l'abbé Tallemant de présenter ses devises: pour l'extraordinaire des Guerres, Jupiter qui son foudre près de luy et au bas un autel où il fume de l'encens, avec ce mot: « Eadem pacato fulmina restant. « M. l'abbé Renaudot sur le mesme corps avoit pensé un autre mot presque pareil: « Placido sua fulmina restant. »

Pour la Marine, le soleil et en bas la mer paisible avec ce mot : « Reddit post nubila tutum. »

Pour la Ville, la figure équestre du Roy a esté posée cette année dans la place de Vendosme, avec ce mot : « *Tuetur et ornat.* « M. de Tourreil sur le mesme corps proposoit de mettre : « *Virtutes memor aeternat.* « M. l'abbé Tallemant proposoit ce mot emprunté de Virgile (*Aen.* Lib. X) : « *Spes fidissima Gallis* »

Pour le Trésor royal, un laboureur qui mène sa charrue et qui laboure, avec ce mot : « Pascit bene culta colonum », pour dire que de mesme que la terre bien cultivée ne manque pas de bien nourrir celuy qui la cultive, de mesme la France estant bien gouvernée comme elle est pour les finances produit au Roy tout ce qui est nécessaire pour la rendre florissante.

M. l'abbé Tallemant a monstré aussy les devises qu'il avoit pensées : pour l'ordinaire des Guerres, Minerve qui tient d'ue main un rameau d'olives et de l'autre un long javelot et qui est armée d'une petite cuirasse sur laquelle on voit l'égide, avec ce mot : « Et pace arma gerit. « Quoyque Minerve soit une déesse pacifique, elle ne laisse pas d'estre armée et son égide jette l'espouvante partout; quoyque le Roy soit en pleine paix, les seules trouppes de sa maison tousjours armées donnent de la terreur à ceux qui auroient dessein de l'attaquer. M. l'abbé Renaudot avoit pensé de mettre ce mot avec le mesme corps : « Se tantum ostendit in armis. »

Pour les galères, Neptune qui tenant le trident levé se promène sur la mer paisible, avec ce mot : « Aequora lustrando pacat. » Les flots demeurent paisibles quand Neptune se promène dans son empire ; quand les galères du Roy sont en mer, les pirates se retirent et la mer est libre à tous les Chrestiens

M. Despréaux a proposé pour l'extraordinaire des Guerres Hercules appuyé sur sa massue à l'ombre d'un olivier, avec ce mot : « *Antiqua innixus virtute quiescit* » On a cru ce mot un peu long et on a proposé : « *Sua innixus virtute quiescit*. »

Pour l'ordinaire des Guerres, Apollon dont l'arc est débandé et qui a sur l'espaule son carquois garny de flèches, avec ce mot : « *Ira abiit, sed tela manent.* «

Toutes ces devises ont esté approuvées et M. Coypel s'est chargé de les dessiner.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 21 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier a apporté des devises pour l'extraordinaire des Guerres, Hercule appuyé sur sa massue ayant ses flèches éparses à ses pieds, avec ce mot : « Sat notae populis pharetrae. » Pour l'ordinaire des Guerres, un lion, avec ce mot pris de Pline : « Se, solo terrore, tuetur. » Pour la Marine, une aigle qui tient un foudre dans ses serres, avec ce mot : « Crevit secundis usque laboribus. » Pour les galères une flèche, avec ce mot : « Ocyor Euro. » M. Charpentier proposoit un autre mot avec ce mesme corps : « Cursu praevertit ventos » [ou] un arbre touffu, avec ce mot emprunté de Virgile : « Ingenti protegit umbra. »

Pour M^{me} la duchesse de Bourgogne, l'Hyménée et l'Amour qui se donnent la main, avec ce mot : « *Raro foedere juncti*. » Ce mot de « *raro* » a paru équivoque ; on a résolu de mettre « *Jucundo foedere juncti* » ou bien « *Fausto foedere juncti*. »

M. de Tourreil a proposé pour l'extraordinaire des Guerres un canon hors de son affust, avec ce mot : « *Terret qui ferit* »

Pour la Marine, Neptune sur son char, avec ce mot : « Serenat » ou bien « Jam cuncta serenat. »

Pour les galères un fanal, avec ce mot de Virgile, Gerog. I : « *Votis assuesco vocari.* »

Pour M^{me} la duchesse de Bourgogne une grenade avec ce mot: « *Conjunctos illustrat apex* »; le sommet de la grenade est une couronne.

M. Charpentier a monstré ses devises: pour la Marine un vaisseau, avec ce mot: « *Quo me facta vocant.* » Pour l'ordinaire des Guerres un hérisson qui a ses pointes dressées, avec ce mot: « *Nunquam inermis.* » Pour le Trésor royal une ruche et ses mouches à miel, avec ce mot: « *Vt prosint aliis.* » Pour les Parties casuelles un tronc d'arbre qui pousse un nouveau surgeon, avec ce mot: « *Et adhuc spes restat.* » Pour M^{me} la duchesse de Bourgogne, deux palmiers qui se baissent l'un vers l'autre, avec ce mot: « *Casto junguntur amore.* » M. de Toureil a proposé un autre mot: « *Socio frondemus amore.* »

M. l'abbé Renaudot pour la Marine la constellation de la navire Argo, avec ce mot : » Placido jam lumine fulget. »

Pour les galères Persée sur le cheval Pégase, avec ce mot : « Monstris tantum metuendus. »

Toutes ces devises ont esté approuvées et M. Coypel s'est chargé de les dessiner incessamment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 24 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a encore apporté des devises.

M. Dacier pour la chambre aux Deniers, la chèvre Amalthée qui a nourry Jupiter, avec ce mot : « Officio magni mater Jovis. » M. Charpentier sur le mesme sujet une jerbe de bleds, avec ce mot de Virgile : « Dona laboratae Cereris. »

- M. l'abbé Tallemant pour les Bastiments un arc débandé, avec ce mot : « Novas dat otia vires. » M. Dacier sur le mesme sujet, Neptune qui frappe la terre de son trident et en fait sortir une gerbe d'eau, avec ce mot : « Novis aspergit fluctibus astra. » M. Despréaux sur le mesme sujet une Pallas qui foule aux pieds toute sorte d'armes et qui a une face de bastiment magnifique devant elle, avec ce mot : « Nunc quas colat extruit arces. »
- M. Coypel avoit dessiné toutes les devises des assemblées précédentes et il s'est chargé de dessiner les dernières incessamment pour les mettre entre les mains de M. l'abbé Bignon afin qu'il les monstre à M. le Chancelier et à M. de Pontchartrain.

On a résolu d'aller saluer M. Chamillard, contrôleur général des Finances. M. l'abbé Bignon s'est chargé de présenter la compagnie vendredy prochain et MM. ont promis de se rendre chez M. Chamillard à dix heures du matin.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 28 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

- M. Coypel avoit dessiné toutes les devises et les avoit remises entre les mains de M. l'abbé Bignon qui les avoit portées à Versailles. Il a dit à la compagnie que M. le Chancelier et M. de Pontchartrain estoient fort contents de l'abondance et de la beauté des devises et qu'ils avoient retenu
- pour la Marine [dessin] la constellation de la navire Argo, avec ce mot : « *Placido jam lumine* fulget »
- pour les galères [dessin]. Neptune qui tient son trident et qui chasse les vents, avec ce mot : « Aequora lustrando pacat »
- pour M^{me} la duchesse de Bourgogne [tondo vide] l'Himénée et l'Amour qui se donnent la main, avec ce mot : « *Fausto foedere juncti* »
- pour la Ville [dessin] la figure équestre du Roy, avec ce mot : « *Tuetur et ornat*. «
- M. l'abbé Tallemant avoit envoyé à M. de Barbezieux les devises de l'extraordinaire des Guerres et de l'ordinaire des Guerres et n'en avoit pas encore de response.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 1er décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Barbezieux avoit choisy pour l'extraordinaire des Guerres [dessin] Hercule qui s'appuye sur une massue sous un olivier, avec ce mot : « Sua innixus virtute quiescit » ; pour l'ordinaire des Guerres [tondo vide] Minerve armée d'un corcelet où est l'égide et qui tient d'une main un rameau d'olives et de l'autre un long javelot, avec ce mot : « Et pace arma gerit. »

On a parlé de l'impression des médailles et comme il sera nécessaire de mettre à la teste du livre une grande estampe, on a proposé plusieurs desseins. Celuy qui a plu davantage a esté de représenter le temple de Mémoire au-devant duquel on frappe des médailles. Mnémosynne, mère des Muses et selon les Anciens la déesse de Mémoire a près d'elle un génie à qui elle semble ordonner d'escrire l'histoire.

On a reparlé de la médaille sur la conqueste de la Lorraine et comme on n'estoit pas bien asseüré des motifs qu'avoit eu le Roy pour s'en emparer, M. l'abbé Bignon s'est chargé de prier M. le Chancelier de s'en informer du Roy mesme afin d'y conformer la médaille

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 5 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté la médaille de Sarlouis réformée et elle a esté remise pour la donner au graveur, suivant l'ordre de M. l'abbé Bignon.

On a parlé de la médaille sur l'hommage rendu par le duc de Lorraine. Pour le type on estoit tombé d'accord de représenter l'hommage historiquement et c'est pour cela que M. Coypel avoit eu ordre d'estre présent à cette cérémonie. Pour légende M. de Tourreil proposoit : « Clientelaris officii sponsio et agnitio », mais le mot de « cliens » n'a point paru respondre au mot de vassal, car cliens estoit celuy qui devoit estre deffendu par celuy qui estoit patronus et cela estoit au choix des parties. Icy le

sens de vassal est d'un homme qui tenant un fief d'un autre, est obligé de le servir de sa personne dans les occasions de guerre et c'est un sens tout différent. M. l'abbé Tallemant proposoit : « Jus summi dominii » pour exprimer le droit du seigneur suzerain sur son vassal et à l'exergue: «Rege hommagium Leopoldi, Lotharingiae ducis ob ducatum Barensem accipiente », mais ce terme de « summi dominii » paroissoit un peu fort. M. Despréaux proposoit un mot encore plus humiliant : «Leopoldus, dux Lotharingiae, ob ducatum Barensem regi se subjecit. » Quelques-uns vouloient employer le mot de « tutela. » On a cherché dans le Glossaire de M. Du Cange et on a trouvé le mot de « Homagium ligium » fort usité dans la movenne et basse latinité. On a fort penché à s'en tenir à ce motlà à cause qu'il est essentiel et ne se peut dire en meilleur latin, d'autant plus que ligium est tout à fait nécessaire, le duc de Bar estant obligé de venir servir en personne, ce qui s'appelle hommage lige, mais on a prié M. l'abbé Bignon, avant que de décider, de vouloir bien scavoir sur tous ces mots proposés le sentiment de M. le Chancelier et celuy de M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 12 décembre

MM. L'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de la Conception de la Vierge avoit fait vaquer le mardy.

On a fait une reveüe de toutes les descriptions qui restoient à faire et MM. les ont distribuées entre eux pour y travailler incessamment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 15 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de la médaille sur le commencement du règne du Roy. M. Despréaux proposoit de représenter la Fortune, la Vertu ou Valeur et la Victoire et pour légende : «Felicibus auspiciis »; à l'exergue : «Inchoatum regnum. 1643. » M. l'abbé

Tallemant vouloit seulement la Fortune et la Vertu ou Valeur représentée par Pallas, qui élèvent le jeune roy sur un pavoi, comme il avoit desjà esté proposé et pour légende : « Fortuna virtutis comes » ; à l'exergue : « Ineunte regno. »

On a leu la description faite par M. Charpentier de la médaille sur les trois événemens de l'année 1697, mais comme elle a paru répéter ce qui a esté mis dans les descriptions particulières de chacun de ces événemens, on a prié M. l'abbé Tallemant de la réformer et de la rapporter à la première assemblée.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedy 19 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, La Loubère, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a encore parlé de la médaille du commencement du règne du Roy. M. l'abbé Renaudot vouloit pour type la France qui élève le jeune roy sur un pavoys et pour légende : « Constans Galliae fatum » ou bien « Votorum summa. » M. Dacier persistoit tousjours à ce qu'il avoit proposé, des génies représentant les saisons et pour légende : « Felicium templorum renovatio » ou « reparatio. »

On a examiné la description de la médaille sur les trois événemens ainsy que M. l'abbé Tallemant l'avoit réformée et elle a esté arrestée [tondo vide]. Quoyque la France, par ses victoires continuelles, eust réduit ses ennemis à désirer la paix et que les Anglois et les Hollandois qui épuisés d'argent et de forces portoient tout le faix de la guerre eussent un si grand intérest à la conclure, néantmoins ils différoient tousjours d'accepter les conditions avantageuses que le Roy leur offrait. S. M. qui pendant les deux dernières campagnes s'estoit contenté de faire subsister ses armées dans le pays ennemy, jugea qu'il ne pourroit déterminer les alliés à profiter de ses bonnes intentions qu'en faisant de nouvelles conquestes. Il fit assiéger Ath en Flandres par le mareschal de Catinat et donna ordre au duc de Vendosme d'attaquer Barcelonne par mer et par terre. Ath fut pris à la veue de cent mille hommes et Barcelonne, malgré toutes les forces de l'Espagne qui estoient enfermées dans la place ou campées à ses portes, se rendit après une des plus opiniastres et des plus terribles défenses dont on ayt ouÿ parler. Dans le mesme temps, Pointis qui commandoit une petite escadre d'avanturiers françois porta la frayeur dans le golfe du Mexique, prit Carthagène et obligea cette riche ville à se rachepter du pillage par une grosse rançon. C'est le sujet de cette médaille. On y vit la Victoire qui attache trois boucliers à un palmier. Les mots de la légende : « Victoria comes Francorum » signifient la Victoire fidelle compagne des François. Sur un bouclier on lit : « Ad Atham Flandriae », sur l'autre « Ad Barcinonem Hispaniae » et sur le troisiesme « Ad Carthaginem novi orbis », ce qui veut dire à Ath en Flandre, à Barcelonne en Espagne et à Carthagène du Nouveau Monde ; à l'exergue est la datte 1697.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 22 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a monstré à la compagnie ma médaille sur la mort de la Reyne qu'il a réformée. La Piété y est représentée tenant une croix et quelquesuns proposoient de l'oster et de mettre seulement la Piété estendant les bras vers le Ciel, comme on en voit dans les médailles d'Adrien. On a trouvé à propos d'oster la croix qui est le symbole de la Religion et non pas de la Piété dont le mot en latin s'entend de la piété non seulement à l'égard de Dieu, mais à l'égard de son espoux, de ses enfans et généralement de tous les devoirs.

On a reparlé de la médaille de la Lorraine. M. de Tourreil proposoit pour légende : « Magnum clientibus infidis documentum. « M. l'abbé Renaudot vouloit « Perduellio exarmata. « Comme on n'avoit pas encore la response du Roy touchant les motifs qu'il avoit eus pour prendre la Lorraine, on n'a encore rien voulu décider.

La compagnie s'est séparée à cause des festes pour se rassembler le samedy 9e janvier 1700.

[Signé]: l'abbé Bignon, Tallemant.